

COMITÉ PERMANENT (T-RV)

CONVENTION EUROPEENNE SUR LA VIOLENCE ET
LES DEBORDEMENTS DE SPECTATEURS LORS DE
MANIFESTATIONS SPORTIVES ET NOTAMMENT DE
MATCHES DE FOOTBALL

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 31 août 2020

T-RV(2019)16 FINAL

Rapport de la visite consultative à Bilbao (Espagne) Ville hôte de l'UEFA EURO 2020

Bilbao (Espagne), 10-11 février 2019

Adopté par procédure écrite

Table des matières

PARTIE 1 - Rapport national de l'Espagne	4
1. Cadre juridique	5
1.1. Vue d'ensemble.....	5
1.2. Sports.....	5
2. Structure nationale.....	10
3. Analyse des incidents	13
4. Liste de vérification.....	16
PARTIE 2 - Rapport de l'équipe en visite	17
Section A - Résumé	18
Section B - Contexte et objectif de la visite	21
B.1 Structure du rapport	21
B.2 Objectif de la visite	22
B.3 Programme de la visite.....	24
B.4 Délégation du Conseil de l'Europe.....	25
B.5 Documentation d'appui	25
B.6 Nature du rapport	25
Section C - UEFA EURO 2020 - Préparatifs en matière de sécurité et de sûreté	26
C.1 Informations générales	26
C.2 Approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services	27
C.3 Coordination stratégique	28
C.4 Cadre législatif et réglementaire	28
C.5 Observation du match	29
UEFA EURO 2020 - Sûreté	31
C.6 Police de l'UEFA EURO 2020.....	31
<u>1.</u> Police basque (Ertzaintza)	31
<u>2.</u> Police locale de Bilbao	34
C.7 Coopération policière internationale	36
C.8 Contre-terrorisme	38
UEFA EURO 2020 - Sécurité	38
C.9 Sécurité dans les stades	38

C.10	Gestion de la sécurité dans les stades.....	40
C.11	Plans de secours et d'intervention en cas d'urgence	42
<u> </u> 1.	Niveau régional	42
<u> </u> 2.	Niveau local	43
C.12	Modalités d'entrée et de fouille	44
UEFA EURO 2020 - Services		46
C.13	Dialogue avec les supporters.....	46
C.14	Zones de supporters (organisées et spontanées).....	49
C.15	Relations avec la population locale.....	51
C.16	Racisme et autres types de discrimination	53
C.17	Stratégie de communication et de médias.....	53
C.18	Politique d'inclusion	54
Section D - Conclusions et projet de plan d'action		55
D.1	Conclusions	55
D.2	Projet de plan d'action.....	56
D.3	Suivi de la visite : outils disponibles au niveau européen.....	66
1.	Conseil de l'Europe	66
2.	UEFA.....	66
3.	Union européenne.....	67
4.	Associations européennes de supporters.....	67
<u> </u> a.	<i>Football Supporters Europe</i>	67
<u> </u> b.	<i>Supporters Direct Europe</i>	67
Annexe A - Convention de Saint-Denis – Articles de politique générale		68
Annexe B - Programme de la visite du Conseil de l'Europe		74
PARTIE 3 - Commentaires des autorités de Bilbao		75

PARTIE 1
Rapport national de l'Espagne
(Préparé par le PNIF espagnol)

RAPPORT NATIONAL DE L'ESPAGNE

1. Cadre juridique

1.1. Vue d'ensemble

Tout d'abord, nous tenons à mentionner que l'Espagne a signé la nouvelle Convention sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives, qui a été ouverte à la signature à Saint-Denis (France) en juillet 2016. L'Espagne a déjà terminé la procédure de ratification de la nouvelle convention et déposera l'instrument de ratification en 2019.

Le système juridique espagnol a en tête la **Constitution de 1978**. Le Royaume d'Espagne est un État de droit social et démocratique qui considère la liberté, la justice, l'égalité et le pluralisme politique comme des valeurs supérieures. Il considère également la monarchie parlementaire comme la forme politique de l'État, en définissant clairement la répartition des pouvoirs entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, le roi étant le chef de l'État espagnol. L'Espagne est fondée sur l'unité indissoluble de la nation, reconnaissant et garantissant l'autonomie des nationalités et des régions.

Le pouvoir législatif (Parlement) est composé du Congrès des députés et du Sénat. Le Congrès des députés compte 350 députés, élus tous les quatre ans par tous les citoyens espagnols de plus de 18 ans, et les députés élus éliront le Gouvernement (pouvoir exécutif) de l'Espagne.

Le Sénat est destiné à la représentation des territoires. L'Espagne compte 17 communautés autonomes, chacune d'entre elles ayant son propre parlement et son propre gouvernement pour traiter de ses propres compétences, afin d'appliquer le principe de subsidiarité de l'UE, selon lequel le service au citoyen doit être assuré par l'administration la plus proche du citoyen. De cette façon, les Communautés autonomes donnent des pouvoirs à l'administration locale, le Conseil municipal.

L'article 2 de la Constitution parle de l'unité indissoluble de la nation espagnole, le pays commun et indivisible de tous les Espagnols. Il reconnaît et garantit le droit à l'autonomie des nationalités et des régions qui le composent, ainsi que la solidarité entre elles, développée dans l'article 143 de la Constitution, concernant l'exercice du droit à l'autonomie gouvernementale reconnu dans la Constitution. Les provinces ayant des caractéristiques historiques, culturelles et économiques communes, les territoires insulaires et les provinces ayant un statut régional historique peuvent accéder à l'autonomie gouvernementale et former des Communautés autonomes.

1.2. Sports

En ce qui concerne le cadre juridique du sport, il est défini dans la Constitution, à l'article 43.3: "*Les pouvoirs publics favorisent l'éducation à la santé, l'éducation physique et le sport. De même, ils encouragent la bonne utilisation du temps libre*".

En raison de ce mandat de la Constitution, une législation spécifique sur le sport a été élaborée au fil du temps :

i) Loi 10/1990, du 15 octobre, sur le sport : l'objectif fondamental de cette loi est de réglementer le cadre juridique dans lequel il est nécessaire de pratiquer le sport sous les auspices de l'État. Il n'est pas nécessaire d'utiliser un discours sur la nature juridique des activités sportives. En effet, la pratique du sport est libre et volontaire et son fondement est dans la société. Il suffit d'affirmer le mandat, exprimé à l'article 43 de la Constitution et implicite dans tout le texte, pour expliquer et justifier que l'une des formes les plus nobles de promotion d'une activité est de s'y intéresser et d'en connaître les effets, d'organiser son développement dans des conditions raisonnables, de participer à son organisation chaque fois que cela est nécessaire et de contribuer à son financement. Le phénomène sportif, en tant qu'activité libre et volontaire, présente deux aspects différenciés : d'une part, la pratique du sport par les citoyens en tant qu'activité spontanée, engagée et de loisir, ou ayant des objectifs éducatifs ou sanitaires ; d'autre part, les activités sportives organisées par des structures associatives.

L'événement sportif, phénomène de masse, est de plus en plus professionnalisé et commercialisé. Ces différentes réalités exigent des formes de traitement spécifiques. La présente loi a pour but de fixer certains objectifs directement liés aux aspects du sport énoncés ci-dessus : encourager la pratique du sport et organiser son fonctionnement, lorsque celui-ci dépasse la sphère de la Communauté autonome, reconnaître et faciliter les activités sportives organisées par le biais de structures associatives et réglementer les manifestations sportives, en les considérant comme une activité progressivement commercialisée.

En ce qui concerne les contenus qui doivent contribuer à la définition des objectifs fixés, il est nécessaire d'affirmer que cette loi est un texte qui réglemente le sport, et que ses principes généraux précisent le traitement reconnu à l'éducation physique. Celle-ci fait partie de l'éducation intégrale de l'individu et, par conséquent, en tant que partie substantielle du système éducatif, il doit exister des lois et des règlements à caractère éducatif, qui réglementent ce sujet sans discrimination ni marginalisation.

La loi 10/1990, du 15 octobre, sur les sports, réglemente les aspects suivants : les principes généraux, dont l'objectif principal est l'organisation des sports, conformément aux compétences qui incombent à l'administration de l'État :

- Le Conseil supérieur des sports, en tant qu'organe autonome de nature administrative intégré au ministère de la Culture et des sports. Il développe l'activité de l'État dans le domaine du sport.

- Associations sportives classées en Clubs, Groupements de Clubs au niveau de l'État, entités de promotion du sport au niveau de l'État, Ligues professionnelles et Fédérations sportives espagnoles. Les Clubs sportifs, considérés comme des Associations privées, sont constitués de personnes physiques ou morales dont l'objet est la promotion d'une ou plusieurs modalités sportives.

- Les fédérations sportives espagnoles, entités privées dotées d'une personnalité juridique propre, dont le champ d'activité s'étend à l'ensemble du territoire de l'État, dans l'exercice des compétences qui leur sont propres, sont composées de fédérations sportives à caractère autonome, de clubs sportifs, d'sportifs, de personnel technique, d'arbitres, de ligues

professionnelles, le cas échéant, et d'autres groupes intéressés qui promeuvent, pratiquent ou contribuent à l'exercice des sports.

- Les ligues professionnelles sont établies au sein des fédérations sportives espagnoles où il existe une compétition officielle, étatique et professionnelle, qui sont exclusivement composées de tous les clubs qui participent obligatoirement à cette compétition.

- Les entités de promotion du sport de portée nationale sont les associations de clubs ou d'entités dont le but exclusif est la promotion et l'organisation d'activités physiques et sportives, à des fins de loisirs, de formation ou à des fins sociales.

- Le règlement des compétitions vise à classer les compétitions sportives.

- Le Comité olympique espagnol et le Comité para-olympique sont des associations à but non lucratif dont l'objet est le développement du mouvement olympique et la diffusion des idéaux olympiques.

- Le sport de haut niveau est considéré comme la pratique sportive et permet un engagement sportif avec la garantie d'une performance et d'une compétitivité maximales au niveau international.

- Le contrôle des substances et méthodes interdites dans le sport et la sécurité dans la pratique du sport sont conformes aux termes des conventions internationales signées par l'Espagne.

- Prévention de la violence lors de manifestations sportives : la Commission nationale contre la violence lors de manifestations sportives est composée de représentants de l'administration de l'État, des communautés autonomes et des collectivités locales, des fédérations sportives ou des ligues professionnelles espagnoles les plus concernées, des associations de sportifs et de personnes dont la réputation dans le domaine du sport, de la sécurité et de la sûreté est reconnue.

- Installations sportives : la planification et la construction seront réalisées de manière à favoriser leur utilisation pour de multiples sports, en tenant compte des différentes modalités sportives, de la disponibilité maximale de temps et des différents niveaux de pratique des citoyens.

- Discipline sportive : elle est pertinente lorsqu'il s'agit d'activités ou de compétitions de portée nationale ou internationale, selon le cas, ou qui affectent les participants. Elle est étendue aux infractions aux règles du jeu ou de la compétition et aux règles générales du sport classées en vertu de la présente loi, dans ses dispositions d'application et dans les statuts ou règlements des clubs sportifs, des ligues professionnelles et des autorités sportives espagnoles.

- Conciliation extrajudiciaire dans le domaine du sport : les questions litigieuses de nature juridico-sportive qui se posent ou pourraient se poser entre les sportifs, le personnel technique, les arbitres, les clubs sportifs, les membres, les fédérations sportives espagnoles, les ligues professionnelles et autres parties intéressées, seront réglées par l'application des formules spécifiques de conciliation ou d'arbitrage, dans les conditions et selon les modalités prévues par la législation de l'État en la matière.

ii) La loi 19/2007 contre la violence, le racisme, la xénophobie et l'intolérance dans le sport : les mesures visant à éradiquer et à faire cesser la violence, le racisme, la xénophobie et l'intolérance dans le sport, comme l'encouragement du fair-play, le maintien de l'ordre public et de la sécurité des citoyens, la discipline sportive au niveau national et l'établissement de sanctions pour les organisateurs et les spectateurs, ainsi que l'élimination du racisme et de la discrimination, sont au cœur de cette loi.

Le champ d'application de cette loi est celui des compétitions sportives officielles de l'État ou de celles organisées ou autorisées par les fédérations sportives espagnoles.

Sa structure et ses thèmes les plus importants sont les suivants :

- Définitions des objectifs, des comportements violents et des actes racistes : cette partie de la loi décrit les actes violents tels que la participation à des rixes, les troubles à l'ordre public, l'affichage de symboles racistes, xénophobes ou intolérants. Il est important de noter que la loi punit ces actes, lorsqu'ils se produisent à l'occasion d'une compétition sportive, qu'ils aient lieu dans le stade, dans ses environs ou sur le chemin du stade.

- Le titre premier, au chapitre 1, régit la responsabilité et les obligations des organisateurs (clubs, ligues professionnelles et fédérations sportives), y compris les mesures visant à éviter les comportements violents, racistes, xénophobes et intolérants dans le sport, la consommation et la vente d'alcool interdites dans les stades et la responsabilité civile des organisateurs.

- Le chapitre 2 traite des obligations des spectateurs et définit les comportements interdits d'accès et de séjour lors d'un événement sportif, comme par exemple le fait de lancer des objets ou de sauter sur le terrain, la consommation d'alcool, l'entrée sans billet, les rixes ou le fait de chanter des chansons racistes, entre autres. En général, les spectateurs doivent respecter le règlement intérieur des organisateurs.

- Le troisième chapitre traite des mesures de sécurité de la police, telles que les mesures de contrôle et de surveillance, le registre des activités des supporters, la déclaration des matches à haut risque, le contrôle de la vente des billets et de l'accès au stade, les mesures spéciales lors de matches spécifiques, les nouvelles obligations et le rôle du commandant de match.

- Le chapitre 4 traite de la possibilité d'annuler un match et d'évacuer les tribunes totalement ou partiellement, une décision prise par l'arbitre et le commandant du match, en communication l'un avec l'autre. Ensuite, dans le chapitre 5, la loi fixe des mesures de coexistence et d'intégration dans le sport, avec des mesures d'information, des règles du jeu et des volontaires contre la violence.

- Le chapitre 6 régit la Commission étatique contre la violence, le racisme, la xénophobie et l'intolérance lors des manifestations sportives, sa composition et ses fonctions.

- Le titre deuxième régit les infractions des organisateurs, des spectateurs et des autres personnes. Ces infractions sont classées comme mineures, graves et très graves.

En ce qui concerne les sanctions, la loi prévoit ce qui suit :

- 1- Sanctions financières : de 150 à 3.000 euros en cas d'infraction mineure ; de 3.001 à 60.000 euros en cas d'infraction grave ; et de 60.001 à 650.000 euros en cas d'infraction très grave.
- 2- Ordonnances d'interdiction : de 1 à 6 mois pour les infractions mineures, de 6 mois à 2 ans pour les infractions graves et de 2 à 5 ans pour les infractions très graves.
- 3- Autres sanctions (organisateur) : disqualification pour l'organisation de manifestations sportives jusqu'à deux mois ou deux ans et fermeture temporaire jusqu'à deux mois ou deux ans, dans les deux cas selon l'infraction, qu'elle soit grave ou très grave.

iii) **Décret royal 203/2010, du 26 février, par lequel est approuvé le Règlement sur la prévention de la violence, du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance dans le sport.** Il développe la loi 19/2007.

iv) **Décret royal 748/2008, du 9 mai, relatif à la Commission étatique contre la violence, le racisme, la xénophobie et l'intolérance lors des manifestations sportives,** développe la Commission, ses fonctions et son organisation interne. La présidence est partagée entre le ministère de l'Intérieur et le Conseil supérieur des sports, de sorte que chaque saison de football la Commission est présidée par l'un d'entre eux tandis que l'autre en assume la vice-présidence.

La plénière de la Commission est composée de 33 membres :

- 4 membres du ministère de la Culture et des sports
- 7 membres du ministère de l'Intérieur
- 1 membre du ministère du Travail et de l'immigration
- 1 membre du ministère de la Santé
- 1 procureur de la République
- 3 membres des Communautés autonomes
- 3 membres des autorités locales
- 3 membres des fédérations espagnoles de football et de basket-ball
- 2 membres des ligues professionnelles
- 3 membres des organisations de supporters
- 2 membres d'associations d'sportifs participant à des compétitions professionnelles
- 3 personnes de renom sur le sujet, dont 2 représentant les arbitres et les journalistes sportifs
- 3 personnes de renom en la matière représentant les organisations de supporters.

Le travail ordinaire est effectué par la Commission permanente, qui se réunit chaque semaine pendant la saison de football, et qui est composée de onze membres.

v) **Loi 5/2014, du 14 avril, sur la sécurité privée.**

vi) **Loi 15/1999, du 13 décembre, sur la protection des données personnelles,** modifiée en 2018 pour se conformer au règlement de l'UE.

vii) **Loi 4/2015, du 30 mars, sur la sécurité publique.**

Dans le cas du Pays basque, il existe une législation spécifique : le **Statut d'Autonomie de Guernica**, de 1979, émane de la Constitution comme règle institutionnelle de base pour le Pays basque (Euskadi) afin d'établir une forme de gouvernement parlementaire.

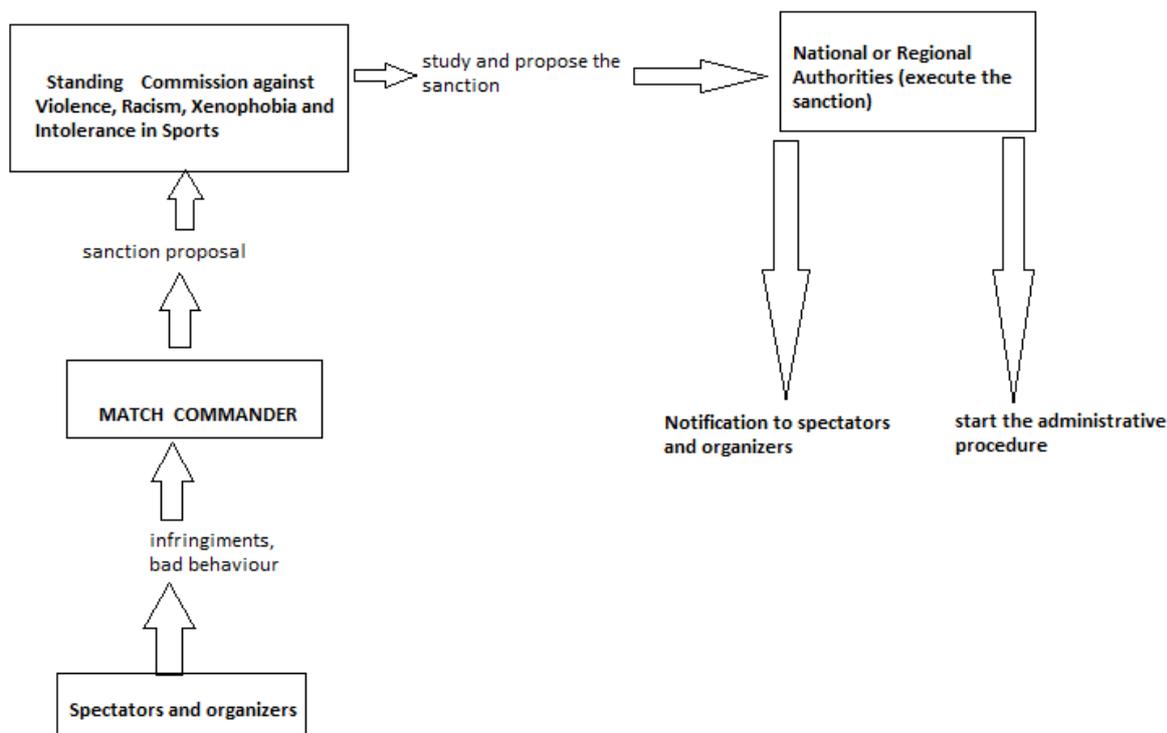
Cette Communauté autonome a des compétences dans certains aspects de la sécurité publique, tandis que d'autres questions de sécurité publique sont assumées par la Police nationale ou la Garde civile.

La législation spécifique au Pays basque est la suivante :

- i) **Loi 15/2012, du 28 juin, pour l'Organisation du Système de Sécurité Publique du Pays basque (Euskadi)**, qui établit les principes directeurs, les autorités de **sécurité publique** et les instruments de coopération et de coordination.
- ii) **La loi 10/2015, du 23 décembre, sur les événements publics et les activités récréatives**, qui est complémentaire de la loi sur le sport ; chaque Communauté autonome a sa propre législation sur les événements publics.

2. Structure nationale

L'institution la plus importante est la Commission d'État contre la violence, le racisme, la xénophobie et l'intolérance lors des manifestations sportives. C'est une institution collégiale qui propose et met en œuvre des politiques actives contre la violence, le racisme, la xénophobie et l'intolérance dans les manifestations sportives. Elle peut également réaliser des études sur la question. Sa principale fonction est de proposer des sanctions pour les infractions à la loi 19/2007.



La Commission permanente contre la violence, le racisme, la xénophobie et l'intolérance dans les manifestations sportives assume les fonctions dans le travail quotidien de la Commission étatique. La présidence est partagée par le Conseil supérieur des sports et le ministère de l'Intérieur à chaque saison sportive de football. Le secrétaire est membre du Conseil supérieur des sports. Cet organe rassemble des représentants du ministère de la Culture et des sports, du ministère de l'Intérieur, du Ministère public, des ligues professionnelles, des fédérations espagnoles et de la police nationale représentée par le PNIF, car la police nationale est compétente en matière de coopération policière internationale.

Le PNIF en Espagne est le bureau central pour les tâches suivantes : coordination et soutien au réseau national des commandants de matchs ; élaboration de rapports trimestriels et annuels sur les incidents, le racisme, les groupes Ultra, les installations des stades et les UCO (PC sécurité); coordination et développement des cours de formation ; gestion des dossiers de police; surveillance des conditions dans les stades et les UCO (PC sécurité) ; et liaison avec la Commission étatique contre la violence, le racisme, la xénophobie et l'intolérance dans le sport.

La loi 19/2007, du 11 juillet, contre la violence, le racisme, la xénophobie et l'intolérance dans le sport réglemente le commandant de match, (article 14), ainsi que le décret royal 203/2010 (articles 54 à 61). Le commandant de match est nommé par le Délégué du gouvernement dans chaque territoire, sauf au Pays basque et en Catalogne, où il est nommé par les autorités autonomes et doit appartenir aux polices régionales, respectivement, les Mossos D'Esquadra et Ertzaintza, mais tous dépendent du commandant de match général, qui est le chef du PNIF.

Le commandant de match est un officier de police, un par équipe, dans la première, la deuxième (compétition de football professionnel) et la deuxième B divisions de football, ainsi que dans la première division de basket-ball. Ses principales fonctions sont les suivantes : gestion, coordination et organisation des services de sécurité à l'occasion d'événements sportifs, à l'extérieur et à l'intérieur des stades.

En dehors des stades, il gère les opérations de police, demande au service de sécurité du club d'effectuer les contrôles d'accès, supervise le système de billetterie et recommande des mesures pour un accès ordonné.

À l'intérieur des stades, il gère l'UCO (PC sécurité), assure la surveillance préalable des stades, vérifie que les organisateurs respectent les lois et règlements, ordonne le retrait des banderoles ou des symboles interdits, reste en contact permanent avec les différentes unités de police responsables et identifie les supporters violents à l'aide du système de vidéoprotection.

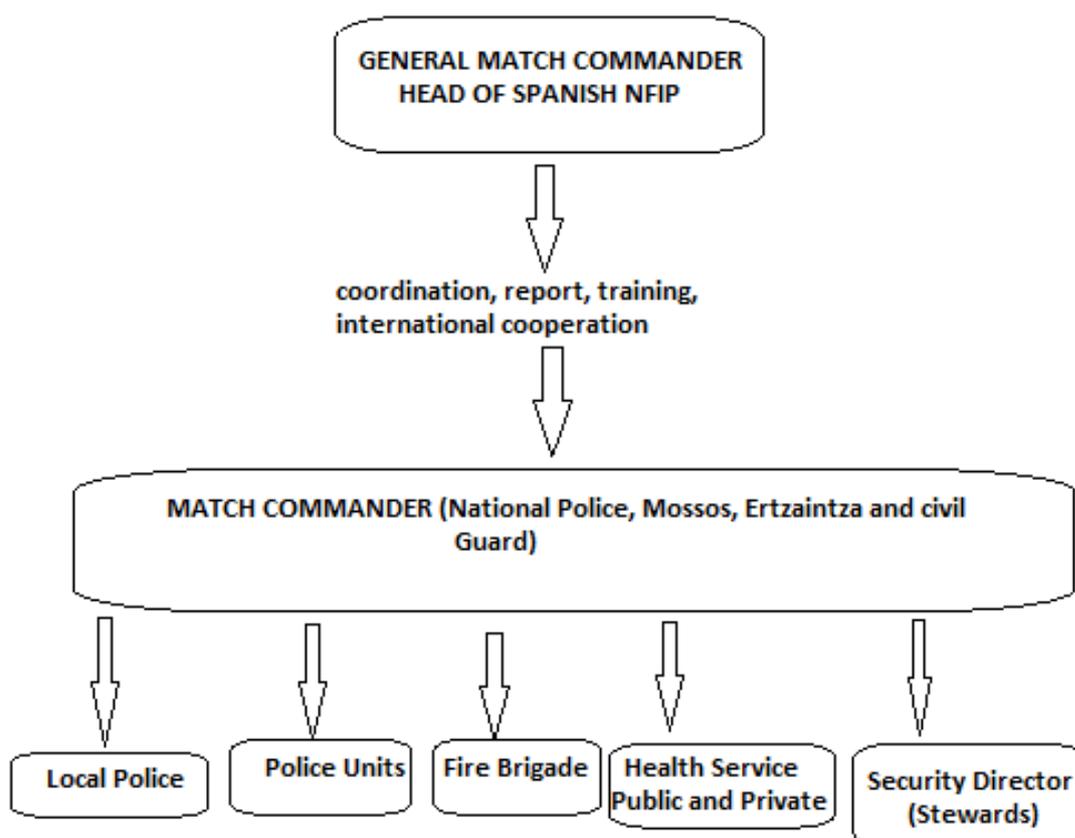
Tous les enregistrements du système de CCTV font partie d'un fichier de police et, conformément à la loi 15/1999 du 13 décembre sur la protection des données à caractère personnel, ces enregistrements ne seront utilisés qu'aux fins pour lesquelles ils ont été demandés, et ils seront supprimés dans un délai d'un mois s'ils ne sont pas ou plus nécessaires à l'enquête.

Le commandant du match est le responsable maximum des autres parties prenantes d'un match. Une autre partie importante est la police locale, qui a le contrôle de la circulation routière avant, pendant et après les matchs. En Espagne, chaque club doit avoir un directeur de la sécurité, qui est membre du club et gère les services de sécurité privée (stadiers) ; il a une relation étroite avec le commandant du match.

Les pompiers et les services d'urgence doivent informer de tous les incidents. En Espagne, chaque club doit payer pour un service de santé privé à l'intérieur des stades. À l'extérieur du stade, les autorités locales organisent un service de santé publique, pour apporter une aide, entre autres, en cas d'évacuation des tribunes.

Le commandant du match prépare toute la documentation du match : rapport de la réunion précédente, le formulaire du match, le formulaire de rapport d'incidents, le questionnaire avec les numéros de chaque service en fonction et un formulaire d'enregistrement vidéo si nécessaire.

Le schéma du commandant du match :



Voici, ci-dessus, la structure nationale en Espagne. Les règles et la législation sont les mêmes dans les manifestations sportives. La seule différence est qu'au Pays basque et en Catalogne le commandant de match est choisi par le gouvernement des communautés autonomes, et dans le reste de l'Espagne, il est choisi par le représentant du gouvernement national dans chaque territoire.

Voici, en bas, le nombre de commandants de match en première et deuxième division dans la compétition de La Liga pendant la saison 2018/19 :

<i>Saison 2018/19</i>	<i>Police nationale</i>	<i>Mossos d'Esquadra</i>	<i>Ertzaintza</i>	<i>Garde civile</i>
1ère division	13	3	4	0
2ème division	19	2	0	1
TOTAL	32	5	4	1

Nombre de matches joués en Espagne au cours de la saison 2017/18 :

<i>Saison 2017/18</i>	<i>La Liga</i>	<i>Coupe du roi</i>	<i>Ligue des champions de l'UEFA</i>	<i>Ligue Europe de l'UEFA</i>
1ère division	380	23	19	15
2ème division	420	8	0	0
TOTAL	800	31	19	15

En conclusion, et en relation avec le point suivant (analyse des incidents), en Espagne, au cours de la saison 2017/18, **865** matches ont été joués, dont **34** dans des compétitions internationales, ce qui représente **3,79 %** du total. Les incidents les plus graves se sont produits lors de ces compétitions internationales.

3. Analyse des incidents

Les ressources humaines utilisées pendant la saison 2017/2018 dans la compétition de football espagnole sont les suivantes :

Institution	Season 2017/18		Total
	1st División	2nd División	
National Police	15.594	7.984	23.578
Civil Guard	329	179	508
Mossos and Ertaintza	4.413	0	4.413
Local Police	7.471	3.358	10.829
Stewards and Guards	48.913	14.826	63.739
Public Health	4.058	995	5.053
Private Health	9.335	4.771	14.106
Volunteers	907	69	976
Total	91.020	32.182	123.202

Pendant cette saison, les Mossos (police régionale de Catalogne) et Ertaintza (police régionale basque) ne fournissaient pas de service dans les compétitions de football de deuxième division car, dans ces territoires, il n'y avait pas d'équipes jouant dans cette catégorie.

**Statistiques des incidents de la dernière saison de football en Espagne,
dans des stades et à l'extérieur**

Comme on peut le constater, les incidents les plus graves se sont produits à l'occasion de matches internationaux. Il faut souligner que, comme la plupart des sanctions infligées aux contrevenants à l'étranger sont de nature administrative, la procédure de sanction ne peut être menée à bien, ce qui se traduit malheureusement par une absence de sanction à leur égard.

Raisons	Saison 17/18		
	IN	OUT	Total
Rixes et désordre public	195	265	460
Invasion de terrain	13	0	13
Lancer des objets	8	3	11
Armes ou autres objets dangereux	8	6	14
Bannières interdites (incitation à la violence)	7	0	7
Domages	12	0	12
Pétards, fusées éclairantes ou bombes fumigènes	21	3	24
Consommation d'alcool	40	0	40
Consommation de drogues	83	0	83
Agression ou insulte à l'encontre de la police ou des stadiers	98	52	150
Comportement reprehensible	2	0	2
Acte raciste / xenophobe	6	1	7
Autres	55	3	58
Sanctions à l'encontre du club et des organisateurs	75	0	75
Bars et restaurants	1	0	1
Total	624	333	957

Le nombre de personnes arrêtées (droit pénal) et expulsées (loi 19/2007) est le suivant :

Saison 17/18	Arrêtés	Expulsés (Stades)
1ère division	26	164
2ème division	18	122
Ligue des champions	10	17
Ligue Europa	22	15
Total	76	318

Nombre de matches à haut risque au cours des deux saisons précédentes :

	Saison	
	16/17	17/18
1ère division	17	14
2ème division	2	17
Ligue des champions	14	13
Ligue Europa	7	6
Total	40	50

Un match à haut risque implique une augmentation importante des ressources humaines, tant publiques que privées. Comme on peut le constater, la plupart des matchs internationaux ont été déclarés comme des matches à haut risque.

Dans le cas spécifique de la ville hôte de Bilbao, les incidents les plus graves, à l'intérieur et à l'extérieur du stade de San Mamés, au cours des dernières saisons ont été les suivants :

- ❖ **Athletic Club de Bilbao vs PSG (29/06/2011)** : rixes de rue à Bilbao et dans le stade. A cause de ces rixes, plusieurs personnes ont été blessées, l'une d'entre elles a été grièvement blessée. Treize personnes ont été arrêtées lors de plusieurs actions policières ;
- ❖ **Athletic Club de Bilbao vs Locomotive (23/02/2012)** : plusieurs rixes entre supporters à l'extérieur du stade. Plusieurs personnes ont été blessées, et quatre personnes ont été arrêtées ;
- ❖ **Athletic Club de Bilbao vs Manchester United (15/03/2012)** : une foule de personnes a tenté de pénétrer de force dans le stade par deux des portes d'accès, où elles ont été neutralisées. Deux personnes ont été arrêtées. Dix minutes après la fin du match, une personne qui avait envahi terrain de jeu a été neutralisée par le personnel de sécurité privé ;
- ❖ **Athletic Club de Bilbao vs Schalke 04 (05/04/2012)** : pendant le match, les supporters allemands ont crié des insultes et ont tenté d'attaquer les supporters de l'Athletic de Bilbao, et ces attaques ont été neutralisées par les policiers de l'Ertzaintza. Après le match, plusieurs rixes ont eu lieu. L'un des supporters de l'Athletic de Bilbao est mort sous l'impact d'une balle en caoutchouc ;
- ❖ **Athletic Club de Bilbao vs Olympique de Marseille (25/02/2016)** : avant le match, plusieurs rixes violentes entre les supporters des deux équipes se sont produites dans les rues de Bilbao. Cinq personnes ont été arrêtées ;
- ❖ **Athletic Club de Bilbao vs M.S.K. Zilina (27/08/2015)** : à la fin du match, plusieurs objets ont été jetés aux policiers d'Ertzaintza, une personne a été arrêtée. Un rapport a été rédigé sur la vente de faux billets ;
- ❖ **Athletic Club de Bilbao vs Partizan (05/11/2015)** : un groupe de personnes a tenté d'attaquer plusieurs supporters visiteurs, ce groupe de personnes a été neutralisé par des policiers ;
- ❖ **Athletic Club de Bilbao vs FC Dinamo de Bucarest (03/08/2017)** : à l'intérieur du stade, les supporters roumains ont allumé un engin pyrotechnique et plusieurs fumigènes. Après le match, à proximité du stade, un groupe de supporters locaux a tenté d'attaquer un groupe de supporters visiteurs. Personne n'a été blessé grâce à l'action rapide de la police ;

- ❖ **Athletic Club de Bilbao - Hertha BSC (23/11/2017)** : plusieurs affrontements entre les supporters des deux équipes ont eu lieu ;
- ❖ **Athletic club de Bilbao vs FC Spartak Moscow (22/02/2018)** : des rixes ont eu lieu entre les supporters des deux équipes. Elles ont été interceptées par des policiers. Plusieurs armes et objets dangereux ont été saisis. L'un des policiers d'Ertzaintza est décédé à cause d'un problème de santé ;
- ❖ **Athletic Club de Bilbao vs Olympique de Marseille (15/03/2018)** : trois supporters visiteurs ont été arrêtés à l'intérieur du stade pour avoir attaqué un agent de sécurité privée.

4. Liste de vérification

La Constitution espagnole établit que tout traité international légalement adopté par l'Espagne et officiellement publié en Espagne fera partie du droit interne. L'Espagne est devenue le 19e membre du Conseil de l'Europe le 24 novembre 1977.

En ce qui concerne le sport, les traités internationaux les plus importants sont les suivants :

- 19 août 1985 : **Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football** (STE N° 120), signée le 03/02/1986 et ratifiée le 16/07/1987 ;
- 16 novembre 1989 : **Convention européenne contre le dopage**, signée le 16/11/1989 et ratifiée le 20/05/1992 ;
- 6 octobre 2014 : **Convention sur la manipulation des compétitions sportives**, signée le 07/07/2015 ; et
- 3 juillet 2016 : **Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives** (Convention de Saint-Denis), signée par l'Espagne le 23/05/2017.

Conformément à ses obligations internationales dans ce domaine, l'Espagne envoie chaque année la liste de contrôle de l'annexe D de la Recommandation 1 de 2015. Il convient de mentionner que dans l'organisation des compétitions sportives relevant du champ d'application de la loi 19/2007, une approche intégrée est prévue, intégrant des critères de sécurité, de sûreté et de services, en étroite collaboration avec tous les acteurs concernés (publics ou privés) sur toutes les enceintes sportives, y compris les équipes, les spectateurs (locaux et visiteurs), les résidents locaux et tout le personnel impliqué.

Madrid, le 21 février 2019.

PARTIE 2

Rapport de l'équipe en visite

Bilbao, 10-11 février 2019

Section A Résumé

Dans le cadre du plan d'action du groupe de travail sur les préparatifs en matière de sécurité, de sûreté et de services pour l'UEFA EURO 2020 et à la demande officielle de la délégation espagnole, le Comité permanent de la Convention sur la violence des spectateurs (T-RV), du Conseil de l'Europe, a effectué une visite à Bilbao (Espagne), l'une des 12 villes hôtes de l'UEFA EURO 2020, dans le cadre du projet sur le Respect des engagements (CwC), visant à proposer des recommandations concernant les dispositions en matière de sécurité, de sûreté et de services en rapport avec les matches de l'UEFA EURO 2020 et à évaluer l'état des préparatifs de cet événement. Bilbao est la seule ville de la Péninsule ibérique à accueillir l'UEFA EURO 2020.

Bilbao a été la troisième ville à accueillir une telle visite (sur les six visites prévues pour la période 2018-2019) et a ainsi montré son ouverture à s'engager de manière proactive avec l'équipe d'experts du Conseil de l'Europe afin de relever les défis liés à la mise en œuvre d'une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives, notamment dans la perspective de l'accueil des rencontres de l'UEFA EURO 2020.

La visite a été organisée par le point national d'information sur le football espagnol (Police nationale) en étroite collaboration avec la police régionale basque (Ertzaintza), et a eu lieu les 10 et 11 février 2019, à Bilbao.

En raison de la préparation de la visite dans un délai assez court - moins d'un mois -, de la nécessité de coordonner la rédaction du rapport entre le PNIF espagnol et les autorités de Bilbao et des ressources limitées disponibles au niveau du PNIF, les hôtes n'ont pas pu remettre le rapport national espagnol en version anglaise avant la visite. Le rapport a été remis le 21 février 2019, en même temps que d'autres textes législatifs pertinents (par exemple, la Constitution espagnole et la loi sur le sport de 1990).

L'objectif de cette visite était d'évaluer l'état des préparatifs de Bilbao pour l'UEFA EURO 2020 et d'examiner les politiques actuelles de sécurité, de sûreté et de services à Bilbao concernant les matches de football et autres manifestations sportives dans le cadre de la nouvelle Convention STCE n° 218 et de ses recommandations.

Il convient de souligner que cette visite est différente des précédentes et des suivantes qui font partie du plan d'action susmentionné. Cette visite s'est déroulée dans le cadre des préparatifs de l'UEFA EURO 2020 dans la ville hôte de Bilbao, visant à soutenir les autorités locales et régionales basques dans leurs préparatifs. Même si ce rapport comprend un rapport national préparé par le PNIF espagnol, il n'a pas pour objet de suivre la situation en Espagne en ce qui concerne le respect des normes du Conseil de l'Europe ou les efforts de cet Etat pour adhérer à la Convention de 2015.

Une visite a été organisée pour les 10 et 11 février 2019. Le présent rapport et ses recommandations rendent compte des résultats de cette visite. Pour faciliter la lecture, le terme "matches de football" est utilisé dans tout le rapport. Toutefois, les observations et les conclusions de la délégation peuvent également être appliquées à d'autres sports majeurs et internationaux relevant du champ d'application de la Convention.

La section C du rapport vise à évaluer le niveau actuel de préparation à Bilbao en ce qui concerne les matches de l'UEFA EURO 2020, en les mettant en parallèle avec les principes fondamentaux et les résultats inscrits dans chacun des articles de politique générale contenus dans la Convention. Il est également tenu pleinement compte des bonnes pratiques établies en matière de sécurité, de sûreté et de services contenues dans la recommandation Rec (2015)1 du Comité permanent.

La délégation tient à remercier les organisateurs de la visite d'avoir fait en sorte que la délégation puisse rencontrer, entre autres, des représentants de haut niveau du gouvernement basque, de l'Ertzaintza (police basque), du DAEM (service d'urgence et de météorologie), de l'Osakidetza (service de santé basque), de la mairie de Bilbao, de l'Athletic Club de Bilbao, du point national d'information sur le football espagnol, ainsi qu'un certain nombre de praticiens clés, notamment des délégués de sécurité et des dirigeants du club local. Les réunions ont été complétées par des visites au stade "San Mamés" de Bilbao et par l'observation des dispositifs de sécurité et des opérations de police dans le cadre du match de "La Liga" Athletic Bilbao vs. F. C. Barcelona.

Le rapport souligne que l'objectif de la visite n'était pas de critiquer, mais plutôt d'aider les autorités et les autres parties prenantes concernées à Bilbao à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie visant à démontrer le respect de la Convention et à offrir un environnement sûr, sécurisé et accueillant lors des matches de football pendant l'UEFA EURO 2020 et au-delà.

La principale conclusion du rapport est que les autorités locales de Bilbao sont bien avancées dans leurs préparatifs de sécurité, de sûreté et de services pour les matches de l'UEFA EURO 2020, mais il ne faut pas se laisser aller à l'autosatisfaction. Une attention particulière devrait être accordée à la préparation de la réduction des risques liés aux supporters à risque qui pourraient se rendre à Bilbao et assister aux matches joués à Bilbao pendant le grand tournoi mentionné ci-dessus. Cette conclusion se retrouve tout au long du rapport et de ses 30 recommandations. Ces recommandations sont présentées sous la forme d'un projet de plan d'action qui souligne, entre autres, la nécessité de :

- la coordination stratégique et opérationnelle avec les autorités nationales ;
- la promotion du concept de police de dialogue avec les supporters qui assistent aux matches de l'UEFA EURO 2020, y compris la pleine utilisation des ambassades de supporters, des responsables d'encadrement des supporters (RES) des équipes participantes et du personnel parlant des langues étrangères ;
- amélioration de la certification de la sécurité des stades et des modalités d'exploitation de la gestion de la sécurité des stades ;
- l'obligation pour tous les stades accueillant des matches de football professionnel de désigner, de former et d'évaluer un délégué à la sécurité dans les stades, chargé de la sécurité et de la sûreté dans les stades ;
- la mise en œuvre du concept de RES;
- un examen des opérations policières dans le domaine du football afin de s'assurer que les décisions stratégiques et tactiques reflètent les bonnes pratiques européennes établies; et
- des ressources adéquates pour la structure du PNIF.

La délégation reconnaît pleinement que les recommandations contenues dans ce rapport représentent un nombre important de chantiers de travail et qu'il faudra du temps pour définir, adopter et mettre en œuvre les actions nécessaires.

La délégation tient donc à souligner que le Comité permanent est pleinement engagée à fournir aux autorités gouvernementales et du football, ainsi qu'aux autres organismes compétents de Bilbao, un soutien supplémentaire pour relever les défis qui se présentent à eux (y compris une assistance technique et de l'expertise), en rappelant la liste des outils de formation et autres outils d'assistance technique que le Conseil de l'Europe et les observateurs peuvent fournir (voir la section D.3 du présent rapport, sur les outils actuellement disponibles au niveau européen).

Le stade San Mamés de Bilbao a accueilli de nombreux événements prestigieux depuis son ouverture, dont la finale de la Coupe d'Europe des champions de rugby. La ville a également accueilli de nombreux événements culturels, dont les MTV European Music Awards de 2018. Tous les documents de planification et le compte-rendu des opérations de sécurité et de sûreté de la finale de rugby sont utilisés par les autorités locales et régionales comme référence pour la planification de l'UEFA EURO 2020.

En conclusion, la délégation tient à exprimer sa gratitude pour la volonté de toutes les parties rencontrées au cours de la visite d'engager une discussion ouverte et se félicite de l'engagement exprimé de partager les expériences et l'expertise avec leurs homologues européens.

La délégation tient à remercier tous les collègues de Bilbao pour leur hospitalité et leur aide et soutien très appréciés tout au long de la visite.

Le fait que le Conseil de l'Europe invite ses observateurs, à savoir l'UEFA et les associations de supporters comme Supporters Direct Europe (SD Europe) et Football Supporters Europe (FSE), à participer à ces activités de suivi, non seulement envoie aux pays hôtes un message sur l'importance d'une approche intégrée pluri-institutionnelle public-privé parmi ces parties prenantes au niveau paneuropéen autour de normes communes, mais accroît également la légitimité et améliore la qualité et la cohérence de leurs prestations pour aider le pays à mettre en œuvre ces normes dans le cadre du suivi.

Section B Contexte et objectif de la visite

B.1 Structure du rapport

Outre le résumé (Partie 2, Section A), ce rapport comprend quatre sections et deux annexes qui, ensemble, présentent les principales observations et recommandations de la visite (ci-après dénommée "visite") effectuée en février par une délégation du Comité permanent de la Convention sur la violence des spectateurs, du Conseil de l'Europe (ci-après dénommée "délégation").

La section B de la partie 2 fournit un contexte essentiel et une explication de la visite et de son objectif, tandis que la section D résume les principales conclusions du rapport dans un projet de plan d'action conçu pour aider, et qui doit être complété et mis à jour par les autorités de Bilbao et envoyé ensuite au secrétariat du Comité permanent, en donnant aussi une nouvelle liste d'outils d'assistance technique qui sont disponibles au niveau européen et dont le pays hôte peut bénéficier lors de la mise en œuvre du plan d'action.

Ce plan d'action met en évidence les 30 recommandations, chacune d'entre elles se voyant attribuer un statut prioritaire de "essentiel", "important" ou "souhaitable". Cette terminologie est utilisée pour indiquer la pertinence de chaque action en termes de conformité avec la Convention du Conseil de l'Europe de 2016 relative à une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (également appelée Convention de Saint-Denis et identifiée comme la STCE n° 218 dans le registre du Bureau des Traités) et les bonnes pratiques européennes établies.

Les recommandations tiennent également compte des bonnes pratiques en matière de sécurité, de sûreté et de services énoncées dans la recommandation Rec (2015)1 du Comité permanent de la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football (ci-après dénommé "le Comité permanent"), du Conseil de l'Europe, et d'autres bonnes pratiques européennes complémentaires.

Pour faciliter la lecture du rapport, le terme "matches de football" est utilisé tout au long du document. Toutefois, le cas échéant, les observations et conclusions de la délégation peuvent également s'appliquer à d'autres grands événements sportifs nationaux et internationaux désignés par les autorités de Bilbao comme relevant du champ d'application de la Convention.

Le fait que le Conseil de l'Europe invite ses observateurs stratégiques auprès du Comité permanent T-RV, à savoir l'UEFA et les associations de supporters comme SD Europe et FSE, à participer à ces activités de suivi non seulement envoie aux pays hôtes un message sur l'importance d'une approche intégrée public-privé pluri-institutionnelle entre ces parties prenantes au niveau paneuropéen autour de normes communes, mais accroît également la légitimité et améliore la qualité et la cohérence de leurs contributions afin d'aider le pays à respecter ces normes dans le cadre du suivi.

B.2 Objectif de la visite

La Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (ci-après dénommée "la Convention") a été ouverte à la signature à Paris pendant le Championnat d'Europe de football en juillet 2016. L'Espagne est devenue signataire de la nouvelle convention en mai 2017 et, ce faisant, a démontré son engagement à ratifier et à mettre en œuvre ses articles et, avant la ratification, à agir d'une manière qui soit cohérente avec les principes fondamentaux et les résultats énoncés dans ses onze articles politiques, et qui ne les compromette pas. Les autorités locales de Bilbao ont ensuite demandé au Comité permanent d'effectuer cette visite, ce qui a été formellement exprimé lors de la réunion du sous-groupe de l'UEFA EURO 2020 qui s'est tenue le 4 décembre à Strasbourg.

L'objectif de cette visite était d'évaluer l'état des préparatifs de Bilbao pour l'UEFA EURO 2020 et d'examiner les politiques actuelles de sécurité, de sûreté et de services à Bilbao concernant les matches de football et autres manifestations sportives dans le cadre de la nouvelle Convention STCE n° 218 et de ses recommandations. Contrairement aux précédentes visites en Azerbaïdjan et en Hongrie, il ne s'agissait pas d'une visite consultative en Espagne pour évaluer les préparatifs de ce pays pour la compétition ou pour la ratification de la Convention de Saint-Denis, même si ce rapport comprend un rapport national, préparé par le PNIF espagnol.

Depuis l'ouverture à la signature de la Convention en 2016, le Comité permanent a décidé de baser ses visites sur les articles de politique générale de cette nouvelle Convention (articles 1 à 11), afin d'aider les pays visités à préparer leur ratification et leur future mise en œuvre, même s'ils ne l'ont pas encore signée ou ratifiée.

La délégation était consciente, dès le départ, qu'il ne serait pas possible, au cours d'une visite aussi courte, de procéder à une évaluation approfondie de tous les aspects des dispositifs en matière de sécurité, de sûreté et de services en rapport avec les matches de football à Bilbao.

Parmi les 12 villes hôtes de l'UEFA EURO 2020, Bilbao est une ville hôte mais pas la capitale du pays hôte, avec Saint-Pétersbourg. Cela pose des problèmes spécifiques en termes de coordination et de communication entre les parties prenantes aux niveaux local, régional et national. Un autre défi consiste à s'assurer que la visite du Conseil de l'Europe englobe la mise à jour des préparatifs par la ville hôte avec l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention au niveau national.

Malheureusement, le Conseil national supérieur des sports espagnol - représentant le secteur du sport au niveau stratégique national n'a pas pu être présent lors de cette visite. L'absence de cet organisme, la durée limitée de la visite (une journée et demie), le fait qu'elle n'a pas eu lieu dans la capitale et le manque d'informations préalables qui devraient être fournies par le rapport national, sont autant de facteurs qui ont limité la capacité de l'équipe en visite à aborder des sujets d'envergure nationale tels que les structures de coordination nationale, la stratégie et la législation nationales, ainsi que la coopération policière internationale, sans parler de l'analyse du niveau de conformité de l'Espagne avec les articles de politique générale de la Convention de Saint-Denis et les bonnes pratiques inscrites dans la recommandation Rec(2015)1.

Compte tenu de ce contexte, la visite a été presque exclusivement axée sur l'approche locale et régionale : la planification de la sécurité et de la sûreté de la ville hôte de Bilbao et des institutions du gouvernement basque pour le tournoi UEFA EURO 2020.

L'équipe en visite reconnaît l'attitude amicale, ouverte et transparente de la délégation hôte. L'équipe souligne également l'excellente organisation et le déroulement de la visite, en tenant compte du fait que la visite a commencé à être planifiée moins d'un mois auparavant.

L'objectif de la visite, à savoir l'évaluation de l'état des préparatifs de Bilbao en matière de sécurité, de sûreté et de services pour le tournoi, a été atteint car les autorités régionales et locales ont fait des présentations complètes sur les aspects généraux et particuliers de l'organisation et de la planification des différentes stratégies, tant au niveau régional que local: police, mobilité et circulation routière, urgence médicale, protection civile et service météorologique, gestion et fonctionnement du stade et de ses environs, rôle de la population locale et communication et dialogue avec les supporters.

Au cours des dernières années, Bilbao a accumulé une expérience importante dans l'organisation de grands événements internationaux, qu'ils soient sportifs ou culturels. Par exemple, l'année dernière, le stade San Mamés de Bilbao a accueilli la finale de la Coupe d'Europe des champions de rugby et la Bizkaia Arena (Centre des expositions de Bilbao) a accueilli les MTV European Music Awards 2018. Tous les documents de planification et le compte-rendu des opérations de sécurité et de sûreté de la finale de rugby sont utilisés par les autorités locales et régionales comme référence pour la planification de l'UEFA EURO 2020.

Lors de la séance d'ouverture, le vice-ministre du gouvernement basque a souligné l'importance de l'UEFA EURO 2020 pour la ville de Bilbao et pour la Communauté autonome basque. Il a rappelé que Bilbao a été élue [meilleure ville européenne en 2018](#) par l'Académie de l'urbanisme. Bilbao est également la capitale économique du Pays basque et elle a reçu la note de 10/10 par l'OCDE en matière de sécurité.

En guise de déclaration générale, l'équipe du Conseil de l'Europe a reconnu que les autorités de Bilbao et du Pays basque sont bien avancées dans la planification de la sécurité et de la sûreté pour la compétition, même si nous sommes à 16 mois de l'événement et que la planification sera régulièrement mise à jour, notamment lorsque les équipes nationales qui joueront à Bilbao seront connues.

Outre deux réunions plénières au stade San Mamés avec les parties prenantes espagnoles susmentionnées, l'équipe du Comité permanent a visité les locaux du stade et a assisté à un match de la Ligue entre l'Athletic Club Bilbao et le F. C. Barcelona. En raison du contexte historique, ce match a été considéré comme un match à faible risque et seuls environ 500 supporters sans risque du F. C. Barcelona ont assisté à ce match. Néanmoins, avant et pendant le match, l'équipe en visite a eu l'occasion de procéder à une évaluation générale de la dynamique de la gestion et des opérations de sécurité et de sûreté du stade, guidée par le commandant du match.

Avant la visite, les hôtes ont fourni à la délégation la version anglaise de l'annexe D - Liste de contrôle remplie par le PNIF espagnol.

La délégation reconnaît également que, pendant la visite, certaines questions ou remarques ont pu être mal interprétées. Toutefois, la délégation ne peut que faire des commentaires sur ce qui

lui a été dit et sur les observations de terrain, qui peuvent ou non être pleinement indicatives de la situation générale en Espagne.

En soumettant ce rapport, la délégation souhaite souligner que son but n'est pas de critiquer, mais de soutenir les autorités et les autres parties prenantes concernées à Bilbao en fournissant une observation externe et une expertise en ce qui concerne la sécurité, la sûreté et les services lors des matchs de football.

Ceci est important car les dispositions en matière de sécurité, de sûreté et de services sont et doivent rester l'apanage de chaque État. Le présent rapport et tout conseil ultérieur n'ont pas pour but de porter atteinte à ce principe fondamental.

En outre, la délégation reconnaît pleinement les grandes variations dans les circonstances constitutionnelles, judiciaires, policières, culturelles et historiques, ainsi que le caractère et la gravité tout aussi variés des incidents et des risques liés au football, qui existent entre et au sein de chaque État. Cela exclut l'application universelle de modèles définitifs de bonnes pratiques. La réalité est que le large éventail de bonnes pratiques établies énoncées dans la recommandation Rec (2015)¹ doit invariablement être adapté pour répondre aux impératifs et circonstances nationaux.

B.3 Programme de la visite

Bien que la visite ait été courte et exclusivement axée sur Bilbao, les organisateurs de la visite ont proposé un itinéraire significatif comprenant une série de réunions avec des représentants aux niveaux local, régional et national :

- i) Gouvernement Basque :
 - a. le [vice-ministre de la sécurité](#)
 - b. la [police basque](#) (le directeur, le chef de la province de Biscaye et les responsables de la sécurité et du maintien de l'ordre public)
 - c. le département de la protection civile et de la météorologie basque
 - d. le service d'urgence médicale basque

- ii) Ville de Bilbao :
 - a. [Conseil municipal de Bilbao](#) :
 - i. le conseiller pour la sécurité et la sûreté
 - ii. la [police municipale](#) de Bilbao (divisions de la sécurité publique, de la mobilité et de la circulation routière)
 - b. Club local : le secrétaire général de l'[Athletic Club Bilbao](#)

- iii) Niveau national :
 - a. la Police nationale ([Point national d'information sur le football](#))
 - b. la [Fédération de football](#)
 - c. la [Ligue de football](#), et
 - d. deux des organisations nationales de supporters de football les plus représentatives :
 - i. [Aficiones Unidas](#) (Supporters unis)
 - ii. [FASFE - Federación de Accionistas y Socios del Fútbol Español](#) (Fédération des actionnaires et membres du football espagnol).

B.4 Délégation du Conseil de l'Europe

La délégation était composée de :

- a) Délégation du Comité permanent :
 1. M. Adrian Dinca, président du Comité permanent et rapporteur de la visite
 2. M. Martin Schlosser, membre du Bureau, chef du PNIF autrichien
 3. Mme Germana Ansini, membre du Comité permanent, PNIF italien
 4. M. Ken Scott, Sports Ground Safety Authority (SGSA), Royaume-Uni (uniquement le premier jour)

- b) Observateurs :
 5. M. Stuart Dykes, Supporters Direct Europe
 6. M. Jim Chisem, Football Supporters Europe
 7. M. Mark Timmer, Département Stades et sécurité, UEFA
 8. M. Kenny Scott, Département Stades et sécurité, UEFA
 9. M. David Bohannan, consultant de l'UEFA

- c) Secrétariat du Conseil de l'Europe :
 10. M. Paulo Gomes, Conseil de l'Europe, responsable de programme sénior.

B.5 Documentation d'appui

En raison du fait que la visite a été préparée dans un délai assez court - moins d'un mois -, ainsi que de la nécessité de coordonner la rédaction du rapport national entre le PNIF espagnol et les autorités de Bilbao et des ressources limitées disponibles au niveau du PNIF, les hôtes n'ont pas pu partager avec les membres de la délégation le rapport national espagnol en version anglaise avant la visite. Le rapport a été fourni le 21 février 2019, en même temps que d'autres textes législatifs importants (par exemple, la Constitution espagnole et la loi sur le sport de 1990). La loi 19/2007 et la loi de sécurité du Pays basque ont également été fournies, mais uniquement en version espagnole.

Le concept de mobilité de l'UEFA EURO 2020 et sa planification ont également été fournis après la visite.

B.6 Nature du rapport

Comme indiqué précédemment, la délégation souhaite réitérer les assurances données à chaque occasion au cours de la visite, à savoir que le but de ce rapport est de soutenir et d'aider les autorités de Bilbao à offrir un environnement sûr, sécurisé et accueillant lors des matches de football en général.

Tous les États qui signent, puis ratifient, la Convention sont tenus de veiller à ce que leurs dispositions juridiques et opérationnelles soient conformes au contenu des articles de politique générale de la Convention. Pour aider les États à remplir cette obligation, et compte tenu de la diversité des impératifs et des circonstances nationales, les articles sont largement axés sur les principes et les résultats clés.

Pour aider les États à adopter et à démontrer le respect de chaque article, le Comité permanent a adopté la recommandation Rec (2015)1 qui fournit un large éventail de bonnes pratiques établies sur la conception et la mise en œuvre d'une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football, ainsi que des annexes supplémentaires et détaillées sur chacun des trois piliers.

Le présent rapport se concentre donc sur la mesure dans laquelle les dispositions juridiques et opérationnelles actuelles à Bilbao (et non en Espagne) sont conformes au contenu de la Convention et de la Recommandation.

En conclusion, le présent rapport doit être considéré comme un engagement permanent de la part du Comité permanent à fournir, sur demande, des conseils et un soutien supplémentaires concernant tous les aspects du présent rapport et de ses recommandations, ainsi qu'à fournir des solutions pour l'adoption du modèle d'approche intégrée à Bilbao, en particulier compte tenu de son rôle de ville hôte du championnat de football UEFA EURO 2020.

Section C UEFA EURO 2020 - Préparatifs en matière de sécurité et de sûreté

C.1 Informations générales

Avec la Coupe du monde de football et les Jeux olympiques d'été, le Championnat d'Europe de football est l'un des trois grands événements sportifs mondiaux. L'organisation d'un tel tournoi impose des exigences et des responsabilités majeures à toutes les autorités du pays hôte, notamment en ce qui concerne la sécurité et l'accueil des équipes participantes et du personnel, des supporters en visite et des populations locales.

L'UEFA EURO 2020, la 16e édition du Championnat d'Europe, se déroulera du 12 juin au 12 juillet 2020 dans 12 villes hôtes à travers l'Europe : Londres (Royaume-Uni), Munich (Allemagne), Bakou (Azerbaïdjan), Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie), Rome (Italie), Copenhague (Danemark), Bucarest (Roumanie), Amsterdam (Pays-Bas), Dublin (République d'Irlande), Bilbao (Espagne), Budapest (Hongrie) et Glasgow (Royaume-Uni), impliquant la participation de 24 équipes nationales et comprenant 51 matches. Les problèmes de sécurité et de sûreté qui y sont associés sont aggravés par le fait que l'UEFA EURO 2020 est le plus grand championnat européen jamais organisé. Ce format de l'UEFA EURO 2020 est utilisé pour la première fois dans l'histoire, avec des défis majeurs en ce qui concerne la coopération internationale entre toutes les parties prenantes impliquées dans la fourniture de la sécurité, de la sûreté et des services pour les supporters qui assistent à la compétition.

Quatre matches de l'UEFA EURO 2020 (3 en phase de groupes et un huitième de finale) se dérouleront au stade San Mamés à Bilbao.

C.2 Approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services

Il est impératif d'adopter une approche intégrée et pluri-institutionnelle en matière de sécurité, de sûreté et de services lors de l'organisation de grands tournois et du calendrier annuel des matches de football nationaux et internationaux. Une vaste expérience européenne et les bonnes pratiques établies montrent que cette approche est cruciale pour contribuer à réduire les risques liés aux événements sportifs, car les trois piliers sont interdépendants et se chevauchent. Aucune agence et aucun élément d'une stratégie plus large ne peut à lui seul prévenir ou traiter les risques de sécurité ou de sûreté. Il est donc impératif que toutes les institutions travaillent ensemble pour s'assurer que les différentes opérations sont complémentaires.

Il est reconnu que dans certaines langues européennes, les termes "sécurité" et "sûreté" ont une définition commune. Par conséquent, tenter d'expliquer les trois piliers peut poser des difficultés. Cependant, les bonnes pratiques européennes montrent l'importance de distinguer les deux concepts. C'est pourquoi les définitions générales suivantes ont été jugées utiles pour faciliter la consultation :

- la "sécurité" est généralement interprétée comme comprenant des mesures destinées à protéger la santé et la sécurité des personnes en leur qualité de spectateurs d'un événement ou de membres de la population au sens large ;
- la "sûreté" est généralement interprétée comme comprenant les mesures destinées à prévenir ou à répondre aux comportements criminels et antisociaux à l'intérieur et à l'extérieur des stades et autres enceintes sportives ; et
- le terme "services" est généralement interprété comme incluant un large éventail de mesures (services) conçues pour répondre aux besoins des individus de manière à ce qu'ils se sentent à l'aise, appréciés, accueillis et participants actifs à un événement - il englobe également une série de mesures préventives telles que les projets communautaires liés au sport et à l'engagement des supporters.

Les catégories ou piliers ci-dessus ne sont utilisés qu'à titre de référence et il est impératif de reconnaître que les initiatives développées sous l'une des trois rubriques ne peuvent que se chevaucher et/ou avoir un impact sur les deux autres, compte tenu de la mesure dans laquelle elles sont liées entre elles.

La clé du succès de la mise en œuvre du concept intégré réside dans l'adoption d'une approche stratégique et dans la nécessité de coordonner efficacement l'approche intégrée aux niveaux national et local.

Comme conclusion générale, l'équipe du Conseil de l'Europe a reconnu que les différentes institutions publiques régionales et locales travaillent à la lumière d'une approche intégrée et pluri-institutionnelle, en accord avec l'esprit de la Convention de Saint-Denis. Les institutions du gouvernement basque, les institutions du conseil municipal et le club local semblent coopérer et communiquer régulièrement, en échangeant les informations pertinentes nécessaires à l'élaboration des différents concepts et plans.

En particulier, dans le domaine de la police, il est très important que les forces de police régionales et locales, en raison de leur rôle complémentaire, continuent à échanger des renseignements et des informations pertinents, entre elles et avec d'autres parties prenantes - sécurité privée, protection civile, services d'urgence médicale et de mobilité - afin de fournir un produit opérationnel pluri-institutionnel cohérent.

La coordination entre les acteurs locaux et régionaux, publics et privés, est la clé du succès du tournoi de Bilbao. Tous les responsables rencontrés sont pleinement engagés à saisir cette occasion pour renforcer le rôle et la visibilité mondiale de Bilbao en tant que ville préparée pour accueillir de grands événements internationaux.

C.3 Coordination stratégique

Afin de garantir qu'une stratégie cohérente et intégrée en matière de sécurité, de sûreté et de services soit élaborée et mise en œuvre efficacement aux niveaux international, national et local, des dispositifs de coordination nationale dirigés par le gouvernement doivent être mis en place et affinés à la lumière de l'expérience nationale, des tendances émergentes et des bonnes pratiques nationales et internationales.

Le comité d'organisation local est dirigé par le vice-ministre de la sécurité du gouvernement basque, qui est responsable du domaine de la sécurité et de la sûreté et de la coordination au niveau régional. À l'approche du jour du coup d'envoi, cette autorité politique jouera un rôle clé croissant en veillant à ce que toutes les différentes stratégies sectorielles soient alignées sur la stratégie globale et collaborent efficacement.

Les matches de l'UEFA EURO 2020 ne doivent pas être considérés exclusivement comme un événement local basé à Bilbao, mais plutôt dans une perspective nationale plus large, puisque les supporters visiteurs voyageront à travers l'Espagne pour atteindre la ville hôte. Cela nécessite une coordination efficace entre les acteurs locaux et nationaux afin d'offrir un environnement sûr et sécurisé aux participants et aux populations locales.

Recommandation 1 - Le gouvernement basque devrait travailler en partenariat étroit avec les autorités nationales, afin d'assurer la coordination stratégique du tournoi de l'UEFA EURO 2020. [statut : important]

C.4 Cadre législatif et réglementaire

Une condition préalable importante à toute stratégie de sécurité et de sûreté est un cadre législatif et réglementaire complet.

Au niveau national, le texte législatif le plus important dans ce domaine est la loi 19/2007 contre la violence, le racisme, la xénophobie et l'intolérance dans le sport, qui vise à prévenir et à combattre ces phénomènes. Au niveau du Pays basque, une législation complémentaire est en place - le Statut d'Autonomie de Guernica 1979, la Loi 15/2012 pour l'Organisation du Système de Sécurité Publique du Pays basque (Euskadi) et la Loi 10/2015 de Spectacles Publics et d'Activités Récréatives.

En ce qui concerne le cadre réglementaire de l'UEFA EURO 2020, le Comité organisateur local de Bilbao a déjà élaboré le concept cadre de sécurité et de sûreté et le plan de mobilité de la ville hôte, qui devront englober et décrire les mesures de sécurité et de sûreté mises en place pour ce tournoi.

Au cours de la visite, la délégation a été informée que dans le processus de production des documents susmentionnés, la structure organisatrice locale a accordé une attention particulière aux meilleures pratiques identifiées lors de précédents événements majeurs organisés à Bilbao.

La première version du plan de mobilité a été finalisée le 30 juin 2018 et son principal objectif est "d'assurer le bon fonctionnement du stade grâce à un service de transport public sûr, sécurisé et efficace, tout en minimisant les perturbations pour les résidents locaux". Le système de transports en commun de Bilbao est moderne, ce qui facilitera la circulation des supporters pendant l'UEFA EURO 2020 entre les principaux points de la ville (aéroport, stade, centre-ville, zones de supporters, etc.).

C.5 Observation du match

L'observation de la journée a eu lieu au stade San Mamés lors du match Athletic Bilbao contre le F. C. Barcelona (0-0) le 10 février. Le stade a une capacité de 56.229 places, et il a été ouvert le 16 septembre 2013 (1ère phase) et le 25 août 2014 (2ème phase), étant certifié comme catégorie 4 de l'UEFA.

Les organisateurs s'attendaient à un match complet, ce qui est souvent le cas pour les San Mamés puisque l'Athletic Bilbao compte 46 000 abonnés et que le fait d'occuper cette position est considéré comme un honneur par la population basque, ce qui rend les abonnements très difficiles à acheter. Au total, 89 policiers étaient en service, ainsi que 450 stadiers. 125 de ces stadiers étaient spécialement formés pour effectuer des fouilles basiques des supporters aux tournquets, tandis que les autres n'avaient qu'une formation de base.

Pour un observateur, l'opération de stewarding du stade a semblé manquer de personnel (à l'exception de la petite zone des supporters en visite), bien que cela puisse s'expliquer en partie par le fait que de nombreux stadiers portaient des vestes rouges qui leur donnaient une faible visibilité car les vestes se confondaient avec les sièges rouges. Pour un match de La Liga, et le niveau de risque relativement faible qui y est associé, l'opération des stadiers pourrait bien avoir été proportionnelle. Toutefois, ce ne sera pas le cas pour les matches de l'UEFA EURO 2020, où les supporters en visite s'attendent à voir un plus grand nombre de stadiers en tenue haute visibilité assumer des tâches de sécurité de manière proactive.

Environ 500 supporters du F.C. Barcelona étaient attendus, selon les informations fournies par le PNIF espagnol avant le match. Ils disposaient de leurs propres secteurs désignés avec des concessions et des toilettes dédiées.

Pendant la visite du match, la délégation a été informée par les hôtes que le niveau d'incidents en rapport avec les supporters de Bilbao est très faible. L'une des raisons est également liée à la crainte de perdre leurs abonnements de saison s'ils sont reconnus coupables de comportement répréhensible à l'intérieur du stade.

Aucun boisson alcoolique n'a été servi en dehors de la zone VIP et d'accueil.

La procédure d'entrée a été divisée en trois parties :

- Contrôle visuel des billets
- Fouille corporelle

➤ Lecture électronique des billets.

Le stade San Mamés répond aux normes les plus élevées exigées par l'UEFA et offre un environnement accueillant et ouvert à tous. À cet égard, la direction du stade travaille avec l'UEFA et l'organisation CAFE sur les mesures à prendre pour aider les personnes atteintes de daltonisme.

Le stade est équipé d'un PC sécurité bien visible et pleinement fonctionnel, avec un système de vidéoprotection de haute qualité couvrant le périmètre intérieur et extérieur, une salle de crise et des installations pour la police.

La direction du stade adopte un concept de sécurité privée et de stewarding, bien qu'il soit nécessaire de clarifier les rôles des agents de sécurité privée et des stadiers. La loi actuelle ne prévoit pas de ratio agents de sécurité privée/stadiers en fonction du nombre de spectateurs, laissant la décision à la direction du stade. Toutefois, ces chiffres et leur équilibre avec le nombre de policiers font l'objet d'un contrôle régulier afin de garantir qu'il y ait moins de policiers et un nombre suffisant d'agents de sécurité privée et de stadiers.

En termes d'emplacement, le fait que le stade soit situé au centre-ville et entouré par le fleuve pose des risques supplémentaires pour la police et la sécurité privée en termes de gestion d'une foule importante qui provient, dans sa grande majorité, de trois rues principales et se concentre sur la seule place devant le stade.

Le fait que la principale voie d'accès sera concentrée à partir du centre-ville exerce une pression déséquilibrée sur les points d'entrée. Cette situation est encore aggravée par le projet de séparation des supporters qui arrivent du centre-ville, qui impliquera des barrières et d'autres formes de séparation des supporters.

Il est important de comprendre l'impact de la ségrégation des supporters sur les mouvements de la foule à l'extérieur du stade afin d'établir si des pressions indues seront exercées en conséquence. Ce commentaire s'applique également à toute forme de fouille proposée à l'extérieur du stade pour comprendre les conséquences d'une restriction du flux de spectateurs.

Recommandation 2 - Le gouvernement basque devrait se référer au Guide sur la Sécurité des Enceintes sportives (Guide Vert), 6ème édition, du SGSA, pour des conseils relatifs à la conception et à la gestion de la Zone EX. L'engagement d'un consultant spécialisé dans la modélisation des foules pourrait fournir l'assurance nécessaire pour valider le plan proposé. [statut : essentiel]

Il n'y a pas d'antécédents d'hostilité entre les deux groupes de supporters, et les mesures de sécurité en place étaient donc peu importantes.

La délégation a eu l'occasion d'observer l'accès des supporters à l'extérieur au stade.

Les supporters du F. C. Barcelona en déplacement devaient retirer leurs billets de match dans un point de vente situé à proximité de l'entrée de leur tribune avant d'entrer dans le stade, dans une file d'attente séparée. Cette procédure s'est déroulée de manière détendue et sans précipitation et l'ambiance était très calme. La police locale a entretenu un dialogue constant et proactif avec les supporters dans la file d'attente.

Aucune utilisation d'engins pyrotechniques n'a été observée à l'intérieur du stade avant, pendant ou après le match, mais des fusées éclairantes ont été utilisées par les supporters de l'Athletic à l'extérieur du stade lorsqu'un nombre important de supporters "locaux" ont accueilli le bus de l'équipe avec une grande démonstration pyrotechnique au milieu d'un accueil enthousiaste et incontrôlé. Aucun incident grave n'a été constaté.

Recommandation 3 - Les autorités locales devraient envisager d'élaborer et de mettre en œuvre des campagnes de prévention afin de sensibiliser les supporters aux risques liés à l'utilisation des engins pyrotechniques lors des matches de football, conformément aux études scientifiques récentes en la matière

https://www.uefa.com/MultimediaFiles/Download/uefaorg/Stadium&Security/02/48/11/68/2481168_DOWNLOAD.pdf [statut : souhaitable].

UEFA EURO 2020 - Sûreté

C.6 Police de l'UEFA EURO 2020

Les deux principales forces chargées de garantir l'ordre public à Bilbao sont l'Ertzaintza et la police locale.

1. Police basque (Ertzaintza)

Le plan opérationnel cadre de la police basque est organisé en trois grands domaines consécutifs, basés sur le principe de l'intervention graduelle et proportionnelle : renseignement / information, prévention et réponse. Outre les unités de la police régulière et anti-émeute, cette police comprend également des unités spécialisées dans le domaine canin, le sous-sol et les explosifs, qui effectuent une fouille dans et autour du stade avant les matches.

i) Renseignement et information

La police basque travaille, depuis plusieurs mois, à une analyse dynamique des risques, sur la base des informations disponibles. La police aura besoin de plus d'informations de la part de l'UEFA pour adapter et modifier les modalités de planification. Après le tirage au sort de la phase de groupes de l'UEFA EURO 2020, la police contactera les services de police des pays qui joueront à Bilbao, pour obtenir des informations complémentaires, via le PNIF espagnol.

La police régionale a mis en place un système d'évaluation dynamique des risques en recueillant et en mettant à jour des renseignements et des informations provenant de différentes sources. Elle utilise une matrice comportant trois niveaux de risque : habituel, moyen et élevé. Les quatre matches de l'UEFA EURO 2020, quelles que soient les équipes nationales qui joueront à Bilbao, seront considérés comme des matches à haut risque.

ii) Prévention et iii) Réponse

Ces domaines couvrent différentes activités : renseignement et information, sécurité publique, sous-sol, canine, explosifs, hélicoptère et drones, escortes, et est mené en étroite coopération

avec la police locale de Bilbao et d'autres acteurs de la région. Ce plan inclut la ville de Saint-Sébastien et d'autres villes de la région, où les équipes et les supporters seront hébergés.

Trois périmètres seront mis en place, comprenant les tourniquets du stade, le périmètre extérieur et le dernier kilomètre, ainsi que la sécurité de la ville.

À l'intérieur du stade, le club est responsable de la gestion de la sécurité et du fonctionnement des agents de sécurité privé et des stadiers. Toutefois, le commandement et le contrôle de la sécurité à l'intérieur et dans le périmètre extérieur du stade sont assurés par le commandant de match de la police.

La délégation a observé que, pour un match à faible risque comme celui auquel elle a assisté, le déploiement de la police à l'intérieur du stade était aussi discret que possible : outre le commandant de match de la police dans le PC sécurité, il n'y avait que huit policiers près du terrain, pour sécuriser l'entrée et la sortie des arbitres, des joueurs et des équipes techniques.

En outre, à l'extérieur du stade, la police est déployée de manière assez discrète, notamment les unités d'intervention anti-émeute. Le principe d'une intervention précoce, ciblée, graduelle et proportionnelle semble également être respecté.

Dans le domaine de la police préventive, un groupe de prévention en uniforme est déployé derrière le périmètre de sécurité pour remplir les missions suivantes : soutenir et informer les supporters, prévenir la petite criminalité, résoudre les incidents mineurs, soutenir les stadiers et effectuer la fouille corporelle à l'intérieur du périmètre.

En dehors de ce périmètre, il y a un groupe de réaction, positionné de manière discrète et prêt à répondre à des incidents de moyenne intensité.

Pour les matches à haut risque, d'autres ressources policières sont mises à disposition : l'unité d'intervention, positionnée dans des endroits stratégiques et les équipes de réponse, pour contrôler les incidents majeurs. En outre, pour les matches à haut risque, un hélicoptère de la police et des drones sont utilisés, comme ce fut le cas l'année dernière lors de la finale de la Coupe d'Europe des champions de rugby.

Pour l'UEFA EURO 2020, il y aura 106 contrôles d'accès à proximité du stade et éventuellement un portique de détection de métaux.

Comme mentionné ci-dessus, la police a une politique de ségrégation des groupes de supporters dans les zones publiques et à l'intérieur du stade.

En ce qui concerne l'usage de la force, il existe des unités de sécurité publique, avec un déploiement statique et dynamique et avec une attitude amicale. Elles sont soutenues par l'unité de la brigade mobile, qui est non seulement responsable de l'ordre public mais aussi de la sécurité publique et du soutien aux commissariats de police.

Ces ressources de la police basque sont coordonnées avec celles de la police locale et avec les sociétés de sécurité privée.

Comme mentionné ci-dessus, la police municipale a également des compétences dans le domaine du contrôle et de la réglementation de la sécurité routière.

La communication entre les services de police régionaux et locaux, ainsi qu'avec la direction de la sécurité privée du stade, est un facteur clé du succès de la stratégie de police. Ces trois organes doivent coopérer étroitement et se soutenir mutuellement, tant dans la phase de planification que dans la phase d'opération, afin de garantir un environnement sûr, sécurisé et accueillant pendant la compétition.

En ce qui concerne la coopération nationale et internationale, et en particulier la sécurité publique, la police basque entretient des contacts réguliers avec d'autres services de police et des organisations privées, notamment par l'intermédiaire de la Fédération de football, du PNIF et du Centre de renseignement pour la lutte contre le terrorisme et le crime organisé (CITCO), l'agence de renseignement intérieure espagnole chargée de la prévention du terrorisme intérieur, du crime organisé et d'autres organisations radicales violentes. En ce qui concerne la protection civile, la direction régionale de la protection civile coordonne l'action avec les municipalités et d'autres organismes, notamment la Croix-Rouge.

En ce qui concerne le cadre de la planification et de l'opération de la police régionale pour le tournoi UEFA EURO 2020, cette police est dans une phase avancée de rédaction du projet stratégique avec l'UEFA, qui comprend quatre sous-projets : i) sécurité et ordre public ; ii) protection civile ; iii) urgence médicale ; et iv) transports.

Le sous-projet sur la sécurité et l'ordre public couvre quatre domaines : la sécurité et la sûreté publiques ; le stade et le dernier kilomètre ; l'accréditation ; et le renseignement.

La police régionale travaille à la collecte de renseignements et d'informations, et effectue régulièrement des analyses de risques, qui deviendront quotidiennes à l'approche du coup d'envoi.

Le projet de sécurité publique et d'ordre public comprend également le déploiement de ressources dans les villes de Victoria (Gasteiz) - aéroport international et hôtels - et de Saint-Sébastien (Donostia). Il comprend également des plans spécifiques pour l'inspection du sous-sol et l'utilisation d'équipes canines notamment dans les hôtels et les centres de formation.

Le projet comprend une protection rapprochée statique et dynamique, couvrant les aéroports de Bilbao et Victoria, les zones réservées aux équipes nationales et les plans d'ordre public et de circulation routière. Les hôtels des équipes nationales disposeront de plans de sécurité spécifiques et il y aura une accréditation pour les zones réservées à la presse. Les équipes nationales et le personnel de l'UEFA bénéficieront d'une protection rapprochée et d'une circulation spécifiques.

Outre la prévention, la zone d'intervention ou de réaction comprend deux niveaux d'intervention : l'unité de brigade mobile (UBM) pour l'ordre public et la réaction à un incident de niveau intermédiaire ; et l'équipe SWAT pour réagir à un incident majeur.

2. Police locale de Bilbao

La police locale de Bilbao a été fondée en 1844 et compte actuellement 811 fonctionnaires - d'ici 2020, ce nombre sera porté à 850.

Plusieurs compétences sont partagées avec la police basque, à savoir : la sécurité publique, la prévention de la criminalité et l'investigation criminelle. En outre, la police locale a des compétences exclusives : sécurité routière et enquêtes sur les délits contre la sécurité routière.

La [loi 15/2012](#) établit le système de coordination de la sécurité publique au Pays basque.

La coordination entre les services de police locaux et régionaux est la clé du succès de chaque événement. Au quotidien, il y a une coordination, un échange d'informations et des patrouilles communes dans les rues. La coordination est assurée par un centre de commandement et de contrôle et un comité technique de coordination. Il existe une planification commune des opérations et de la sécurité lors des événements spéciaux.

La police locale de Bilbao a également accumulé de l'expérience lors de grands événements récents, notamment le Tour d'Espagne à vélo et la semaine de fêtes de Bilbao, qui attire 2,5 millions de visiteurs dans la ville. En outre, l'Athletic Club Bilbao a été présent à cinq reprises dans des compétitions de l'UEFA au cours des saisons précédentes.

La sécurité routière est l'une des compétences les plus importantes de la police locale. La police locale de Bilbao élabore un plan de sécurité routière qui prévoit l'isolation de certaines routes ou rues, afin de faciliter la circulation des piétons vers le stade. Outre la planification et l'opération, cette police intègre également les périmètres de sécurité, le poste de commandement avancé et la salle de crise.

Lors de la phase qui précède un jour de match, la police locale fermera le premier périmètre à la circulation routière et retirera les véhicules garés de la zone. Au moins six heures avant le coup d'envoi, le périmètre sera fermé et, dans la zone du dernier kilomètre, elle établira des flux de circulation routière alternatifs. Dans une seconde phase, cette police fermera le second périmètre, au centre-ville.

Des volontaires seront présents pour soutenir le travail de la police dans la ville. En outre, les transports en commun seront gratuits pour les détenteurs de billets pour les matchs.

Les deux forces de l'ordre public de Bilbao (Ertzaintza et la police municipale) ont une grande expérience de la gestion des grands événements sportifs, tels que la finale de la Coupe des champions européens de rugby et les MTV European Music Awards 2018, qui ont impliqué un grand nombre de participants et aucun incident majeur n'a été enregistré. Néanmoins, il est évident que les grands matches de football comme l'EURO et la Coupe du monde ont une dynamique et des risques associés différents par rapport aux matchs uniques ou à des événements similaires. Les autorités locales doivent en être conscientes et y faire face avec soin afin d'éviter tout défi et incident qui pourraient survenir.

La délégation reconnaît que le niveau actuel de comportement antisocial lié aux supporters de l'Athletic Bilbao est très faible par rapport aux normes européennes, mais cela ne signifie pas que les autorités nationales et régionales ne devraient pas être préparées et disposer de

mécanismes appropriés pour faire face à des défis similaires à ceux rencontrés dans la plupart des pays d'Europe et causés par les groupes de supporters en visite (par exemple, utilisation d'engins pyrotechniques, rixes organisées entre les supporters, utilisation de symboles politiques et racistes, violence envers la police, etc.).

L'un des principaux défis que devront relever la police et les délégués à sécurité du stade à l'occasion des matches de l'UEFA EURO 2020 organisés à Bilbao consistera à adapter leur approche des matches de club, qui présentent généralement peu de risques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du stade San Mamés, pour faire face à un afflux important de supporters venus d'autres régions d'Europe et d'Espagne. De violents affrontements entre les supporters en visite et les supporters locaux, ainsi qu'entre la police et les supporters, se sont déjà produits lors de rencontres de l'UEFA Europa League à Bilbao. L'un de ces affrontements, qui s'est produit en février 2018, a provoqué de graves désordres, un certain nombre d'arrestations et la mort tragique d'un policier victime d'une crise cardiaque.

Dans leurs présentations, les représentants de la police ont souligné que leur planification et leurs opérations sont et seront pendant l'UEFA EURO 2020 basées sur une évaluation dynamique et détaillée des risques. Pour que ce processus d'évaluation des risques soit efficace, il sera crucial que la police hôte travaille en étroite collaboration avec les délégations de police en visite déployées par les pays participant aux matches accueillis à Bilbao.

Ce point est important car si la police de l'ordre public basque (Ertzaintza) s'est engagée à suivre une approche de déploiement graduel basée sur le renseignement, la prévention et, si nécessaire, l'application de la loi ou la réaction aux désordres, cette stratégie a été développée et s'est avérée largement efficace lorsqu'elle est utilisée lors de matches de compétitions nationales et de l'UEFA où la grande majorité des supporters sont des supporters de l'Athletic Bilbao.

La dynamique pourrait être tout à fait différente lors des matches de l'UEFA EURO 2020, où un nombre important de supporters viendront d'autres pays d'Europe et/ou d'autres régions d'Espagne. La Ertzaintza est bien consciente du comportement et des risques associés aux supporters "locaux", mais naturellement moins lorsqu'il s'agit de supporters européens et espagnols en général. Il est donc particulièrement souhaitable que ses opérations et ses évaluations dynamiques des risques et préalables à l'événement soient élaborées en étroite collaboration avec les délégations de police en visite des pays concernés, ainsi qu'avec le PNIF espagnol et les spotters d'autres régions d'Espagne (pour les matches impliquant l'équipe nationale).

En substance, le défi stratégique et tactique pour Ertzaintza sera de maintenir une approche graduelle basée sur des renseignements et des informations et en constante évolution sur les événements présents au fur et à mesure de leur déroulement plutôt que sur une simple évaluation superficielle des événements historiques impliquant les supporters concernés.

Recommandation 4 - Conformément aux bonnes pratiques européennes, pendant l'UEFA EURO 2020, les tactiques policières, le profil et l'uniforme des policiers devraient être déterminés sur la base : d'analyses dynamiques des risques en cours ; d'un déploiement progressif, avec utilisation d'équipements de protection uniquement en cas de nécessité ; et d'interventions précoces, ciblées et proportionnées pour prévenir l'aggravation des risques [statut : souhaitable].

Toujours sur ce thème, l'importance du dialogue entre la police et les supporters ne peut être sous-estimée. L'expérience européenne acquise lors d'une série de grands tournois de football au cours de la dernière décennie a montré qu'encourager le personnel de police à adopter une approche accueillante et amicale envers les supporters peut être une tactique policière extrêmement efficace. Il est reconnu que l'adoption d'une telle politique peut poser des défis et des frustrations au personnel concerné, surtout s'il ne s'agit pas d'une procédure de routine, notamment lorsqu'il faut gérer un assortiment varié de supporters en visite, de cultures différentes et parlant des langues variées.

Pour que l'opération soit couronnée de succès, les autorités devraient investir dans la formation du personnel de police à l'utilisation basique des langues étrangères, en particulier l'anglais qui est largement utilisé et compris par les supporters européens, et que des policiers polyglotes soient identifiés pour les activités de gestion de la foule.

Recommandation 5 - Les unités de police susceptibles d'être déployées pendant l'UEFA EURO 2020 devraient être encouragées à interagir de manière proactive avec les supporters et à adopter une attitude accueillante et amicale à leur égard. Les policiers qui seront déployés pour l'UEFA EURO 2020 devraient être formés à l'utilisation de l'anglais afin de faciliter le dialogue avec les supporters. [statut : important].

Ertzaintza n'emploie que deux spotters pour les supporters de l'Athletic Bilbao, en raison de l'évaluation des risques de ce groupe de supporters, qui est perçue comme très faible. Ils ne se déplacent pas en Espagne pour les matchs réguliers du championnat afin de fournir un soutien opérationnel aux autres forces de police, mais ils sont généralement déployés à l'étranger pour les rencontres européennes jouées par le club susmentionné. Bien que cette politique puisse être appropriée et efficace pour les rencontres nationales, les forces de police locales devraient accorder une attention particulière à cette question et un nombre suffisant de spotters devrait être désigné et déployé pendant l'UEFA EURO 2020 (*même sur une base temporaire*), afin de coopérer correctement et efficacement avec leurs homologues étrangers.

Recommandation 6 - Ertzaintza devrait prendre toutes les mesures nécessaires afin de disposer d'un nombre suffisant de spotters disponibles et formés pour être déployés pendant le tournoi UEFA EURO 2020. [statut : important].

C.7 Coopération policière internationale

Les défis mentionnés précédemment concernant les différences linguistiques et culturelles entre les supporters en visite renforcent la nécessité pour les opérations de police d'accueil d'intégrer au maximum l'utilisation de délégations de police en visite, expérimentées et avec de l'expertise dans le caractère et le comportement des supporters de leurs pays respectifs.

La police et les autorités publiques sont conscientes du rôle important que ces délégations peuvent jouer et jouent effectivement dans le cadre des matches de football internationaux et nous espérons qu'elles inviteront et utiliseront l'expérience de ces délégations pour soutenir les opérations de police de l'UEFA EURO 2020.

Le PNIF espagnol est très expérimenté dans le traitement des grands événements sportifs et des matches à haut risque et représente le point de contact central pour la coopération policière internationale en rapport avec les matches de football en Espagne. En raison de la spécificité de

l'UEFA EURO 2020, une attention particulière doit être accordée afin que le PNIF reçoive toutes les informations nécessaires de la part des forces de police locales et du Comité organisateur local afin de remplir efficacement ses missions.

Compte tenu de ce grand tournoi et des défis qui y sont associés, le PNIF espagnol devrait être doté de ressources et d'équipements efficaces (seuls quatre policiers sont actuellement employés), dans le but de fournir une source nationale d'expertise concernant les opérations de police du football, la dynamique des supporters et les risques de sécurité associés.

Recommandation 7 - Les autorités compétentes devraient veiller à ce que le PNIF espagnol soit doté de personnel et de ressources suffisants pour pouvoir s'acquitter efficacement de ses tâches. [statut : essentiel].

Ce PNIF devrait également servir de point de contact unique pour l'échange d'informations générales (stratégiques, opérationnelles et tactiques) en rapport avec les matches de football internationaux.

Pour les matchs de l'UEFA EURO 2020, la police espagnole devrait se féliciter du déploiement de délégations de police en visite pour tous les matchs.

Compte tenu du fait que les villes hôtes ont déjà été jumelées par l'UEFA et que Bilbao fera équipe avec Dublin, les canaux de coopération entre les forces de police devraient être renforcés dans un avenir proche, mais toujours en utilisant les canaux du PNIF.

Pendant l'UEFA EURO 2020, un Centre international de coordination policière (CICP) sera créé à La Haye au siège d'EUROPOL et sera géré par des agents expérimentés du PNIF. Le CICP sera chargé de rassembler toutes les informations nécessaires concernant le tournoi et de les diffuser aux services de police européens, via le réseau européen PNIF, et aux autres parties prenantes. Deux officiers de liaison de chaque pays participant seront déployés dans le CICP avec d'autres institutions policières partenaires hôtes. Il s'agit d'une pratique standard qui s'est avérée très efficace lors des précédents tournois.

Au cours des discussions, la délégation a informé les autorités espagnoles de cette structure de coopération policière et a suggéré qu'il serait très utile que les représentants du PNIF en fassent partie, ce qui facilitera l'interaction et l'échange d'informations avec tous les États impliqués dans ce tournoi.

Recommandation 8 - Les autorités compétentes devraient envisager le déploiement de deux officiers de liaison de la police espagnole au sein du CICP de l'UEFA EURO 2020. [statut : important].

En avril 2020, une conférence préparatoire sera organisée par l'UEFA et le *Think Tank* européen d'experts en matière de sécurité et de sûreté, afin de réunir les chefs des délégations de police en visite, les officiers de liaison des équipes nationales (OLT) et les autres parties impliquées dans le maintien de l'ordre à l'UEFA EURO 2020.

Recommandation 9 - Les autorités compétentes devraient envisager de participer à la conférence préparatoire de l'UEFA EURO 2020 qui sera organisée en avril 2020. [statut : souhaitable].

C.8 Contre-terrorisme

Les tragiques attaques terroristes qui ont touché les stades ces dernières années ont certainement ajouté aux défis auxquels sont confrontés les préparatifs de l'UEFA EURO 2020, notamment en termes de logistique et de ressources nécessaires pour minimiser le risque d'incidents terroristes pendant le tournoi.

Des orientations à ce sujet figurent dans la recommandation Rec (2015)1 du Comité permanent, qui a été adoptée lors de la 40e réunion du Comité, le 18 juin 2015.

Toutefois, les autorités sont pleinement conscientes que la position fondamentale est, et doit rester, centrée sur la nécessité pour les délégués à la sécurité des stades et les organisateurs d'événements sportifs de consulter leur centre national de renseignements sur lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée (CITCO) lorsqu'ils demandent des conseils ou une assistance pour toutes les questions de lutte contre le terrorisme.

UEFA EURO 2020 - Sécurité

C.9 Sécurité dans les stades

Selon la Convention, l'organisateur de l'événement doit fournir un environnement sûr et sécurisé dans le stade, ce qui est le cas à Bilbao.

Le stade San Mamés, qui accueillera quatre matches de l'UEFA EURO 2020, a été inauguré en 2013 et a commencé à fonctionner à pleine capacité en 2014. Il offre les plus hauts standards requis par l'UEFA. Le stade offre un environnement très inclusif et accueillant. Il y a des installations sanitaires et de rafraîchissement appropriées et de bonnes installations qui permettent aux personnes handicapées une bonne vision du terrain de jeu. La direction du stade travaille avec l'UEFA et CAFE à la mise en œuvre d'une politique de daltonisme.

En outre, le stade dispose d'un PC sécurité parfaitement situé, avec un système de télévision en circuit fermé de haute qualité couvrant l'intérieur et l'extérieur du périmètre, une salle de crise et des installations pour le personnel de police.



Vue intérieure du stade San Mamés

À l'extérieur du stade, alors que nous passons du périmètre extérieur au périmètre intérieur, la police réduit sa présence tandis que le nombre d'agents de sécurité privée et de stadiers augmente. Mais même à proximité des tourniquets, la police est présente pour soutenir les stadiers, notamment pour prévenir et répondre aux incidents d'ordre public.

Avant chaque match, il y a une réunion d'information pour les agents de sécurité privée et les stadiers. Seuls les agents de sécurité privée et les stadiers certifiés peuvent fouiller les spectateurs. Des stadiers féminins spécialisés sont déployés pour fouiller les spectateurs féminins.

Si nécessaire, et selon l'évaluation dynamique des risques, il peut y avoir une ségrégation des spectateurs dans les périmètres extérieurs et dans les tribunes. Pendant le match, la délégation a observé que, même s'il s'agissait d'un match à faible risque, les 500 supporters en visite étaient situés dans une tribune spécifique et ils étaient protégés en permanence par une ligne de stadiers.

Dans et autour du stade, il y a une signalisation suffisante et claire, des dispositions du règlement intérieur, une liste des objets interdits et d'autres informations pertinentes pour les spectateurs. En outre, des dispositifs sont en place dans les périmètres extérieurs pour que les spectateurs puissent déposer les objets interdits et les récupérer au moment de leur départ. La consommation d'alcool n'est pas autorisée à l'intérieur du stade.

Outre ces observations plutôt positives, certains aspects méritent une attention particulière.

En termes d'emplacement, le fait que le stade soit situé au centre de la ville et entouré par le fleuve (voir photo ci-dessous) impose des efforts supplémentaires à la police et à la sécurité privée pour gérer une foule nombreuse qui vient, dans sa grande majorité, de trois rues principales et se concentre sur la seule place devant le stade.



Vue aérienne du stade San Mamés

Pour l'UEFA EURO 2020, des clôtures seront utilisées pour gérer le flux de spectateurs (2,4 mètres de haut) avant d'arriver sur la place principale devant le stade. Les spectateurs et les VIP seront soumis à différents contrôles de sécurité à travers les périmètres.

La pression de la foule à proximité du stade et les restrictions de circulation pendant la journée de match sont des aspects qui nécessitent une bonne stratégie de communication avec les supporters et avec les résidents et les commerces voisins.

Les dispositifs de sécurité sont généralement déployés trois heures avant le coup d'envoi. En ce qui concerne le périmètre du terrain de jeu, une équipe d'intervention de sécurité est positionnée dans chaque coin. Il y a deux équipes d'intervention pour chaque zone du stade afin de réagir aux incidents mineurs. Les agents de sécurité privée sont déployés aux portes et aux lignes entre les secteurs dans les tribunes, ainsi qu'aux quatre points d'entrée dans le périmètre du stade. Le premier point d'entrée compte 25 portes, où une fouille corporelle est effectuée et où des conteneurs pour les objets interdits seront disponibles.

Le régime des objets interdits est régi par le décret royal 203/03, par la loi sur le sport et par le [règlement intérieur](#) du club. Le contrôle aux tourniquets est assuré par des stadiers, qui sont également responsables des procédures d'évacuation. Le site web du club propose deux vidéos qui informent les spectateurs sur le comportement à adopter en cas d'urgence et sur les modalités d'évacuation. Une procédure d'invacuation est également prévue mais, dans ce cas, les spectateurs sont priés de rester dans les tribunes. Les stadiers et le personnel de sécurité privée sont formés régulièrement et des exercices de simulation à petite échelle sont organisés périodiquement.

C.10 Gestion de la sécurité dans les stades

L'efficacité des dispositifs de gestion de la sécurité dans les stades détermine si les participants et les spectateurs bénéficieront ou non d'un environnement sûr, sécurisé et accueillant dans un stade. Le rôle et la responsabilité du représentant de la sécurité du club sont essentiels à une approche intégrée de la gestion de la sécurité et de la réalisation d'un événement sûr.

Il est généralement admis qu'un club de football nomme un délégué/représentant de la sécurité qui a la responsabilité globale de la sécurité pendant le match de football ainsi que des fonctions de service à la clientèle. Ce délégué dirige les stadiers / le personnel de sécurité privée et les employés et coopère directement avec la police et les autres autorités.

Pour les matches du tournoi UEFA EURO 2020, il faut veiller à éviter que la fonction de gestion de la sécurité du stade soit contrôlée par des tiers qui n'ont peut-être pas les connaissances locales ou les compétences opérationnelles de l'équipe de sécurité locale, qui a fait ses preuves. Le niveau de compétence de l'équipe de gestion de la sécurité étant une considération importante dans l'établissement de la capacité de sécurité du stade, l'importation d'équipes de sécurité externes est considérée comme une préoccupation majeure.

Le rôle du délégué à la sécurité devrait inclure une participation et une interaction en dehors des jours de match avec toutes les institutions et surtout les supporters, ce qui contribuerait à développer un système de gestion de la sécurité entièrement coordonné. Ce système serait étayé par une description détaillée du poste de délégué à la sécurité du stade, qui en préciserait les fonctions.

Recommandation 10 - Il est recommandé que le délégué à la sécurité du club ou son représentant reçoive une description de poste détaillée qui énonce clairement les fonctions du poste. L'Annexe A (Sécurité) de la recommandation Rec(2015)1 du T-RV et ses bonnes pratiques recommandées peuvent être utilisées pour établir une liste de contrôle des fonctions nécessaires au poste. [statut : important].

Recommandation 11 - Il est recommandé que les autorités espagnoles fixent les domaines de compétence minimums dont doivent faire preuve ces délégués à la sécurité, stadiers chefs et stadiers, en tenant compte à la fois des fonctions essentielles de chaque groupe et de la variété des rôles qu'ils peuvent jouer, eu égard aux listes de contrôle de la recommandation Rec(2015)1 du Comité permanent en la matière. [Voir https://rm.coe.int/recommendation-rec-2015-1-of-the-standing-committee-on-safety-security/168072b9a1](https://rm.coe.int/recommendation-rec-2015-1-of-the-standing-committee-on-safety-security/168072b9a1) - Annexe A et <https://rm.coe.int/recommendation-rec-2015-1-of-the-standing-committee-on-safety-security/168073d177> - Annexe D [statut : important].

Les stadiers et le personnel de sécurité privée doivent délivrer un message de tolérance zéro à l'égard des comportements antisociaux, de la criminalité et des troubles et établir les liens essentiels entre la sécurité, la sûreté et les services en vue de "gérer" les foules plutôt que de les "contrôler".

La clarté doit prévaloir toujours sur la direction et la primauté de l'autorité lors des événements sportifs entre les délégués à la sécurité, les stadiers et la police. Il est jugé essentiel de documenter clairement les rôles et responsabilités respectifs de tout le personnel de sécurité et de sûreté employé lors d'un événement par le biais de déclarations d'intention. Celles-ci devraient de préférence prendre la forme d'un document de gestion qui couvre les rôles, les fonctions et les pouvoirs le jour de match, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du stade.

Sans le bénéfice d'un système de certification de la sécurité avec contrôle par une tierce partie, il y a aussi une légère inquiétude sur la manière dont les niveaux de stewarding et de sécurité sont fixés. Il semblerait, d'après les discussions qui ont eu lieu au cours de la visite, qu'il n'existe pas de méthode définie pour fixer des niveaux cohérents et transparents.

Recommandation 12 - Il est recommandé d'élaborer, pour chaque événement, un document ou un plan de sécurité/stewarding qui contienne les rôles, les responsabilités et la primauté respectifs de la police, des stadiers (stewards), des volontaires, des sociétés de sécurité privée ainsi que les compétences attendues de chacun. [Voir https://rm.coe.int/recommendation-rec-2015-1-of-the-standing-committee-on-safety-security/168072b9a1](https://rm.coe.int/recommendation-rec-2015-1-of-the-standing-committee-on-safety-security/168072b9a1) Annexe A [statut : important].

Recommandation 13 - En raison de l'absence de contrôle et d'accréditation par un tiers du nombre de stadiers/agents de sécurité privée, il est recommandé de mettre au point un système de certification de la sécurité comprenant un contrôle externe. [statut : important].

Recommandation 14 - L'organisateur d'un événement doit reconnaître que le risque pour un événement comprend également la prise en compte d'autres risques spécifiques au lieu de l'événement et à la sécurité des spectateurs. Il est donc recommandé d'élaborer un système d'évaluation des risques couvrant tous les risques constituant une menace potentielle pour la sécurité des spectateurs afin de garantir la mise en place de dispositifs de sécurité et de sûreté appropriés. [statut : important].

C.11 Plans de secours et d'intervention en cas d'urgence

La planification de l'événement est assurée par toutes les institutions concernées, tant au niveau régional que local, qui se répartissent comme suit :

1. Niveau régional

En ce qui concerne l'autorité compétente pour établir la capacité de sécurité du stade, le cadre juridique attribue cette compétence à différents organes municipaux pour le contrôle de la sécurité et de la sûreté, y compris les services d'incendie et de protection civile.

Tant le service de protection civile et de météorologie que le service d'urgence médicale ont présenté des documents de planification assez détaillés pour intervenir dans des situations normales et exceptionnelles.

La [Direction de la protection civile et de la météorologie du gouvernement basque](#) est chargée de gérer les situations d'urgence civile. Ce domaine fait évidemment partie du concept de sécurité et de sûreté de la ville hôte, signé avec l'UEFA.

Le concept couvre plusieurs domaines d'opération, à savoir le stade, les zones officielles de supporters (si l'on décide de les établir), la ville, les hôtels et les aéroports. Les dispositions relatives aux risques prévisibles comprennent l'intérieur et l'extérieur du stade, la sécurité des équipes nationales, les autres zones opérationnelles et la ville.

Un incident est communiqué au système via le numéro de téléphone 112, qui est disponible en quatre langues : Basque, espagnol, anglais et une ligne de conversation (chat). Cela peut se faire via l'application de la police ou via le SOS DEIAK (112). Le centre de gestion du 112 peut travailler avec 51 langues différentes, avec l'aide d'une entreprise privée.

En termes de communication, le personnel peut utiliser le téléphone portable, les courriers adressés à des groupes spécifiques (pour les messages courts), les SMS internes pour des groupes spécifiques ou les groupes WhatsApp.

Le système de coordination des urgences a un seul point de commandement, le vice-ministre de la Sécurité, tandis que les urgences de routine sont coordonnées par le SOS DEIAK.

Il existe un système d'intervention à trois niveaux :

- Niveau 1 - comprend trois niveaux de réception des appels : 112 ; App SOS DEIAK / Police basque ; et e-call ;
- Niveau 2 - Coordination : Système CCTV, y compris les routes et la municipalité de Bilbao ;
- Niveau 3 - Salle de crise, dirigée par le vice-ministre de la Sécurité.

En 2018, le système a géré 225 000 incidents et 830 000 appels grâce à des procédures opérationnelles spécifiques établies. En cas de situation critique, le plan d'urgence de la Communauté autonome basque peut être activé.

Les plans et autres documents pertinents sont collectés au fur et à mesure de leur adoption, afin de disposer d'une collection unique de documents et de s'assurer qu'ils sont tous compatibles et complémentaires.

L'autre département dans le domaine de l'urgence, au sein du gouvernement basque, qui jouera un rôle important dans le domaine de la sécurité et de la sûreté est le [département des urgences médicales \(Osakidetza\)](#) qui apporte l'assistance médicale dans les lieux en dehors des hôpitaux. Ce service utilise le modèle européen (EMS-SEM) : rester et jouer son rôle. C'est un service médicalisé, ce qui signifie qu'il peut avoir une approche intégrale *in situ* et assurer la continuité de l'assistance. Il dispose de 300 coordinateurs, 87 ambulances, un hélicoptère médicalisé, une plate-forme de soins infirmiers et 3 centres de coordination.

Pour l'UEFA EURO 2020, il y aura un seul point de gestion de cette activité. Il y aura un plan spécifique pour les jours de match et des ressources dédiées aux lieux les plus importants du tournoi et les ressources seront renforcées pendant les jours de match. En ce qui concerne les communications, il y aura une structure de gestion unifiée et compatible et un canal TETRA unique. En cas d'incident, il est possible d'isoler les communications pour les gérer plus efficacement. Il existe également un plan pour les incidents à victimes multiples (IMV), qui détaille la logistique en fonction du niveau et des ressources *ad hoc*. Un véhicule logistique IMV est disponible pour chaque territoire, avec un groupe électrogène et du matériel sanitaire supplémentaire - un hôpital de petite taille.

En plus des ressources actuelles de la ville, il y a 5 autres ambulances à moins de 10 minutes de la ville, comme réserve. Il sera possible de faire appel à des ressources supplémentaires dans 30 et 60 minutes.

La liaison avec l'Organisation mondiale de la santé se fait par l'intermédiaire du ministère national de la Santé, via la Direction de la santé publique de la Communauté autonome basque.

2. Niveau local

La protection civile et les interventions d'urgence au niveau local sont assurées par la Direction municipale de la protection civile et des urgences. Ce service assure un niveau élevé de sécurité et de sûreté, en termes de prévention et de réponse aux incidents. Il a également accumulé une expérience dans les événements majeurs, comme celui qui rassemble 150 000 personnes sur un site en dehors de la ville.

La direction comprend trois domaines : la prévention (sécurité : incendie, évacuation, inspection des bâtiments), la lutte contre les incendies et les urgences. Ce service attend de plus amples informations sur le tournoi UEFA EURO 2020, comme la possibilité d'avoir des zones officielles de supporters (fan-zones), pour commencer à planifier en détail.

Le service de lutte contre les incendies est activé par le 112 SOS DEIAK ou par les policiers régionaux ou locaux sur le terrain. L'intervention est coordonnée par le centre de commandement et de contrôle, qui comprend la police régionale.

La Direction est répartie dans deux bâtiments différents dans deux parties de la ville, dont l'un comprend trois bateaux de recherche et de sauvetage et une voiture dédiée au sauvetage aquatique.

Ce service répond également aux incidents dans la rue nécessitant une urgence médicale. En outre, il existe des dispositions spéciales pour les événements majeurs ou les situations exceptionnelles, qui peuvent nécessiter le recours à des volontaires.

C.12 Modalités d'entrée et de fouille

Dans de nombreux pays, la limite physique de la responsabilité est déterminée par les limites fixées et consignées dans le certificat de sécurité. Cette limite s'étend généralement à la limite légale de propriété du site où, par la suite, la responsabilité incombe aux autorités compétentes (c'est-à-dire les autorités municipales et la police).

Des plans indicatifs du stade hôte ont été affichés pendant la visite pour démontrer la création de la barrière physique extérieure ou du cordon autour du stade afin de permettre le filtrage, la fouille et le contrôle des billets des spectateurs à leur arrivée sur le site. Ces mesures contribuent à réduire les pressions à proximité immédiate du stade (par exemple aux tourniquets), mais peuvent elles-mêmes créer des problèmes supplémentaires si elles ne sont pas exploitées et gérées de manière efficace et efficiente.

À cet égard, il convient de veiller à ce qu'un nombre suffisant de points d'entrée et de sortie soit prévu au niveau du cordon extérieur pour répondre au flux de spectateurs prévu et aux largeurs d'entrée et de sortie cumulées du site. Les points d'entrée et de sortie doivent être clairement signalés et répartis de manière uniforme sur le site. La structure formant le cordon extérieur doit également être de construction robuste et pouvoir résister aux pressions de la foule. Afin de réduire la pression au niveau du cordon extérieur, une signalisation adéquate, bien éclairée et dans les langues appropriées à l'événement, devrait être placée sur le chemin du stade indiquant les objets interdits et le règlement du stade.

Il convient de reconnaître que le débit d'entrée dans le stade sera considérablement réduit par toute procédure de fouille importante au niveau du cordon extérieur. Il convient d'en tenir compte lors de l'évaluation de la capacité maximale de sécurité. Il convient également de reconnaître que les retards d'entrée causés par l'imposition de régimes de fouille stricts peuvent engendrer la frustration et la colère des spectateurs et accroître les risques en matière de sécurité et de sûreté.

Dans ces circonstances, il sera essentiel de faire comprendre à tous les supporters en visite avant le tournoi que le régime strict de fouille à l'entrée des stades est conçu pour protéger la sécurité des spectateurs et réduire le risque d'un incident terroriste. Ces messages seront probablement compris par la plupart des supporters à la lumière des récents attentats terroristes en Europe. De même, compte tenu des risques pour la sécurité, il convient de préciser qu'il n'y aura pas d'affaiblissement du régime de fouille pour garantir l'entrée avant le coup d'envoi.

Néanmoins, la possibilité que des mesures de sûreté bien intentionnées et appropriées génèrent un risque majeur pour la sécurité ne peut être exclue et les dispositions d'urgence susmentionnées devraient couvrir un tel scénario et indiquer clairement qui est responsable au premier chef de déterminer si les régimes de fouille, etc., doivent être assouplis ou non.

La police tient toujours compte de la complexité de l'emplacement du stade en termes de gestion des foules et de ségrégation. C'est un stade urbain, limité par le fleuve, et la grande majorité des spectateurs arrivent par trois rues jusqu'à la grande place devant le stade. Ces rues présentent une importante concentration de bars et de restaurants, où les supporters se rassemblent massivement avant et après les matchs. Cela nécessite la mise en place d'un périmètre de sécurité élargi.

Dans le dernier kilomètre et à proximité du stade, il y aura une escorte et une ségrégation des supporters, sur cinq rues, et il y aura une barrière au bout de la rue principale.

Le stade sera divisé en quatre zones, chacune ayant une couleur spécifique. Cette signalisation sera utilisée depuis le centre-ville jusqu'à la proximité du stade, afin d'assurer une ségrégation efficace. Le périmètre de sécurité comprend des barrières physiques en différents points, renforcées par des policiers, afin de prévenir les attaques avec des voitures - le niveau d'alerte est anti-terroriste). Au total, il y aura quatre filtres de sécurité. Les portes du stade seront ouvertes trois heures avant le coup d'envoi.

L'itinéraire du tramway sera utilisé comme route d'urgence, réservée aux véhicules d'urgence et aux bus. Un parc pour la réserve de la police et les véhicules d'urgence sera aménagé près de l'itinéraire du tramway, non loin du stade. Les spectateurs arriveront à pied par deux itinéraires principaux séparés à proximité du stade.

Il y aura quatre filtres :

- i) Le premier filtre est assuré par des volontaires qui contrôlent la couleur du secteur des billets et aussi les objets interdits - il y aura une zone de dépôt. Ce filtre est également assuré par la sécurité privée, supervisée par la police ;
- ii) Le deuxième filtre sera situé devant la place principale du stade, à l'entrée du périmètre de sécurité ;
- iii) Les tourniquets constituent le troisième périmètre et seront assurés par des stadiers, qui vérifient la validité des billets, et qui sont soutenus par des patrouilles de police préventive mobiles ;
- iv) Le quatrième filtre est situé dans l'accès aux tribunes et sera assuré par les stadiers et la sécurité privée, à la fois pour garantir le bon accès aux sièges et la ségrégation entre les secteurs.

Le fait qu'il y ait deux blocs de bâtiments dans le périmètre extérieur nécessitera un processus d'accréditation des résidents et du personnel des commerces locaux.

Le déploiement des ressources dans les zones opérationnelles est décidé à un stade de planification plus avancé.

Recommandation 15 - Les autorités compétentes devraient prendre toutes les mesures nécessaires pour adopter un régime approprié de fouille avant l'entrée dans le stade, à appliquer pendant le tournoi, ainsi que les mesures requises pour réduire les délais d'entrée (par exemple, signalisation efficace sur le chemin du stade, informations aux supporters en visite, divertissements avant le match, etc.) [statut : important].

UEFA EURO 2020 - Services

L'expérience européenne prouve que l'adoption d'une philosophie de services peut jouer un rôle essentiel dans la réduction des risques de sécurité et de sûreté liés aux tournois de football. Offrir aux supporters en visite et aux populations locales une atmosphère respectueuse, amicale et accueillante peut avoir un impact majeur et positif sur les niveaux de risque en marginalisant l'influence de tout supporter cherchant la confrontation ou agissant de manière inacceptablement provocante ou antisociale et en générant un degré élevé d'autogestion du comportement des supporters.

Il est donc jugé impératif que toutes les institutions impliquées dans la fourniture d'un environnement sûr et sécurisé à l'intérieur et à l'extérieur des stades adoptent une approche axée sur les services. Cette approche peut également contribuer à renforcer la coopération entre les autorités publiques et privées chargées de gérer les événements liés au football.

Par essence, une approche de services est complémentaire d'une gestion efficace des foules, de la mise en œuvre d'une stratégie d'exclusion efficace et, en tant que telle, elle fait partie intégrante du développement d'une approche intégrée et pluri-institutionnelle plus large de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matchs de football. Cela s'applique également aux matchs de football nationaux et internationaux de routine et aux grands tournois comme l'UEFA EURO 2020.

C.13 Dialogue avec les supporters

La délégation du Conseil de l'Europe a rencontré les représentants de deux des groupes de supporters les plus représentatifs au niveau national : [*Aficiones Unidas*](#) (Supporters unis) et [*FASFE - Federación de Accionistas y Socios del Fútbol Español*](#) (Association des actionnaires et membres du football espagnol).

Aficiones Unidas encourage une approche préventive et conviviale entre les groupes de supporters. Cette association travaille en étroite collaboration avec la Ligue nationale pour produire un manuel de supporters, des guides et des dépliants, visant à la fois à prévenir la violence et à fournir les informations nécessaires aux supporters lorsqu'ils se rendent dans une ville pour assister à un match.

Au contraire, l'objectif de la FASFE est de promouvoir la participation active des supporters à la gouvernance et aux activités de régulation des clubs. Cette association est membre de la FSE et de SD Europe.

Au cours de la visite, *Aficiones Unidas* a fait une présentation assez détaillée de ses activités et de ses réalisations.

La raison initiale de la création de cette association était de trouver un équilibre avec d'autres associations de supporters qui ont une approche plus radicale ou plus violente.

Il s'agit d'une fédération nationale qui regroupe 39 associations de supporters - une par club, qui comprend toutes les associations de supporters du club (les "peñas"). Au total, il y a 8000 "peñas", pour 900 000 supporters dans tout le pays.

L'association travaille avec plusieurs partenaires concernés, comme le Haut Conseil des sports, le ministère de l'Intérieur, la Fédération nationale de football, la Ligue nationale de football, l'Union nationale des joueurs et le Comité national des arbitres.

L'association développe également un ensemble d'initiatives visant à promouvoir la convivialité entre les groupes de supporters et à leur fournir les informations nécessaires à leurs déplacements pour assister aux matches pendant toute la saison. Par exemple, l'association a promu plusieurs activités de jumelage, qui impliquent des célébrations communes entre les groupes de supporters des équipes rivales, pendant le jour du match. Elle a également lancé, en partenariat avec la Ligue, le trophée "Joueur n° 12", qui est un maillot portant ce numéro offert à l'association de supporters la plus remarquable de la saison précédente.

De plus, en partenariat avec la Ligue, l'association soutient une relation saine entre les groupes de supporters et leurs clubs. Une autre initiative est l'expérience de la *Liga Santander*, qui s'adresse aux supporters étrangers qui souhaitent connaître et vivre le parcours d'un groupe de supporters espagnols.

L'association développe également des activités visant à prévenir la violence associée au football. Un exemple est le séminaire national sur la sécurité et l'intégrité, organisé en partenariat avec la Ligue, qui a lieu deux fois par an. Il réunit des commandants de matchs de la police nationale et des forces de police basques et catalanes, des responsables de la sécurité privée et des coordinateurs des fédérations de supporters. L'objectif est d'améliorer les politiques de sécurité, de sûreté et de services liées au football.

Une autre initiative est le Comité du Fair-Play, établi en partenariat avec la Ligue, les joueurs et les arbitres. Les actions comprennent un carton bleu avec les principes d'un accord national sur le fair-play.

L'association, en partenariat avec la Ligue, lance des guides des stades, qui fournissent aux supporters les informations pertinentes sur le trajet à suivre pour se rendre en ville et au stade. Elle publie également chaque saison des manuels d'accueil spécifiques pour les supporters, les joueurs et les arbitres. Les manuels pour les supporters sont distribués par d'autres supporters à l'entrée des stades. Chaque saison, 400 000 manuels sont distribués.

Visant à promouvoir l'implication des parents dans la prévention de la violence, l'association a développé avec la Ligue l'école des parents. Elle consiste en une tournée d'anciens joueurs de haut niveau à travers l'Espagne, pour rencontrer et discuter de ces questions avec les parents de jeunes joueurs de tous les niveaux de compétition.

En outre, chaque année, l'association et la Ligue organisent un séminaire national avec les services de police locaux et les clubs des 1ère et 2ème divisions.

En bref, cet important ensemble d'initiatives favorise une bonne expérience des supporters à l'intérieur et à l'extérieur des stades ; et les associations de supporters ont le sentiment que leur travail est reconnu et qu'elles peuvent jouer un rôle actif et important.

Comme propositions d'amélioration, cette association recommande ce qui suit : pour l'UEFA EURO 2020, connaître à l'avance le système de billetterie ; mieux contrôler les supporters à risque ; appliquer le modèle espagnol de coordination de la sécurité policière également dans les

matches et les compétitions internationales ; et, enfin, traduire l'esprit amical, pacifique et constructif des *Aficiones Unidas* dans le cadre international.

L'autre association de supporters espagnole qui a été invitée à se joindre à cette visite, la [FASFE](#) - Federación de Accionistas y Socios del Fútbol Español (Association des actionnaires et des membres du football espagnol), est très axée sur la gouvernance et la réglementation du sport. Cette association est membre de SD Europe et de FSE. Actuellement, elle participe au processus de consultations préalables pour la nouvelle loi espagnole sur le sport, sur des questions liées aux supporters. Elle contribue également aux rapports du Parlement européen, notamment sur la pertinence de l'implication des supporters dans les organes de gouvernance des clubs.

Cette association appelle à une meilleure communication avec les supporters, ce qui est la pierre angulaire de la politique de sécurité et de sûreté du football, car les supporters sont souvent les acteurs et les victimes d'incidents de sécurité et de sûreté.

Recommandation 16 - Les autorités locales devraient s'efforcer d'assurer le même niveau d'interaction avec les supporters pour les matches de l'UEFA EURO 2020, notamment en utilisant pleinement les ambassades de supporters, les RES des équipes participantes et le personnel parlant des langues étrangères. [statut : important].

La Fédération espagnole de football (RFEF) n'a pas introduit le rôle de responsable d'encadrement des supporters (RES) au niveau de l'équipe nationale. Elle a cependant lancé un service d'ambassade des supporters lors du Championnat d'Europe 2016 en France. C'était la première tentative de la RFEF de fournir ce type de service aux supporters de l'équipe nationale. Malheureusement, elle n'a pas répété l'exercice lors de la Coupe du monde de 2018. La RFEF réévalue actuellement sa stratégie en ce qui concerne la liaison avec les supporters et l'engagement des supporters, mais on ne sait pas encore clairement quelle direction elle va suivre.

Au niveau national, la RFEF a mis en œuvre l'exigence de l'UEFA selon laquelle les clubs de football participant aux compétitions de l'UEFA doivent nommer un RES, comme le prévoit l'article 35 du Règlement de l'UEFA sur l'octroi de licence aux clubs et le fair-play financier, en introduisant une exigence équivalente (article 69) dans le Règlement de la RFEF sur les licences de club pour les compétitions de l'UEFA.

La responsabilité globale de la mise en œuvre et du respect de l'obligation de licence des RES au niveau des clubs incombe à la RFEF. La RFEF a nommé un coordinateur des RES pour superviser le développement du rôle des RES. Toutefois, son rôle principal se situe au niveau des relations internationales.

Une traduction espagnole du manuel des RES de l'UEFA a été fournie, et une version locale, basée sur la version originale de l'UEFA mais adaptée aux besoins espagnols, a été publiée par la RFEF au cours de la saison 2014/15.

Deux événements de formation pour les RES des clubs avec la participation de SD Europe et d'experts externes du Portugal et de l'Allemagne ont été organisés en 2015 et 2016. En octobre 2017, la RFEF a organisé une réunion trilatérale de RES de l'Espagne, de la République tchèque et de la Suède avant le match de Ligue européenne entre Villarreal et le Slavia Prague, dans le but d'échanger les meilleures pratiques et les expériences.

Le rôle des RES reste cependant très en phase de développement en Espagne. Les clubs sont réticents à regrouper leurs activités de dialogue avec les supporters, qui sont souvent axées sur les services aux membres, en un seul poste de RES et la RFEF n'a pas réussi à les persuader de le faire malgré des instructions claires à cet effet. L'Athletic Club en est un exemple typique, dans la mesure où le RES désigné est le responsable des relations extérieures du club. Il semble y avoir un sentiment général de scepticisme quant au fait que les RES recrutés dans les tribunes sont capables d'être un point de contact crédible pour toutes les parties prenantes.

Recommandation 17 - La police basque et de Bilbao devrait s'engager à adopter des procédures de dialogue avec les RES des équipes nationales et les supporters, conformément aux orientations énoncées dans la recommandation Rec (2015)1 <https://rm.coe.int/recommendation-rec-2015-1-of-the-standing-committee-on-safety-security/168073d176> - Annexe M et le Manuel de l'UE sur la liaison de la police avec les supporters (12792/16). [statut : important].

Recommandation 18 - Les organisateurs locaux devraient en outre se mettre en rapport avec les associations de supporters et/ou les représentants des supporters des équipes nationales en visite et consulter l'AFEPE et la FASFE sur les questions d'accueil des supporters. [statut : important].

Recommandation 19 – Les informations des supporters devraient être prises en compte dans le processus d'évaluation des risques avant chaque match. [statut : important].

C.14 Zones de supporters (organisées et spontanées)

Au cours de la visite, il a été signalé que la création d'une zone officielle de supporters est envisagée dans le centre-ville de Bilbao afin de créer un environnement accueillant et participatif pour les supporters résidents et visiteurs. Une décision à ce sujet est en attente, tandis que les options budgétaires et les questions d'organisation doivent être examinées par les autorités locales.

Malgré la mise en place de zones officielles pour les supporters, l'expérience européenne montre que les supporters en visite, en particulier, préfèrent se rassembler spontanément dans les centres-villes plutôt que de fréquenter les zones officielles. Ces zones peuvent généralement être prévues avec un degré élevé de certitude et il est de bonne pratique que les autorités se préparent à une telle éventualité. Les supporters ne peuvent pas être amenés à fréquenter les zones officielles de supporters (fan-zones), ni être privés de la possibilité de profiter des villes où se déroulent les manifestations comme n'importe quel autre touriste. Il ne faut pas supposer que les supporters qui préfèrent ne pas profiter des zones officielles de supporters agissent de manière risquée ou provocante.

Néanmoins, il est bon de s'engager et de travailler en étroite collaboration avec les communautés résidentes et commerciales situées dans les zones où l'on peut s'attendre à ce que les supporters se rassemblent, et de les rassurer.

La police locale doit être formée pour assurer un accueil chaleureux et amical mais doit rester vigilante quant à la nécessité éventuelle d'intervenir en cas de risques émergents ou de tensions accrues. Le rôle des délégations de police en visite sera de fournir une source d'expertise et

expérimentée de conseils et de soutien pour détecter de tels développements. Les agents en uniforme, en particulier, peuvent assurer une présence accueillante et rassurante aux supporters en visite et devraient être déployés pour aider la police hôte à assurer la liaison avec les supporters, sous réserve d'une évaluation des risques par le chef des délégations concernées.

En plus des délégations de police en visite, le déploiement d'ambassades de supporters dans les villes hôtes peut constituer un canal très précieux pour communiquer un large éventail d'informations importantes aux supporters en visite. Les ambassades de supporters représentent une ressource que la police devrait exploiter au maximum.

Recommandation 20 - Les autorités devraient prendre une décision concernant les zones de supporters dès que possible afin de minimiser tout débordement potentiel. [statut : important].

Recommandation 21 - Les autorités devraient être encouragées à utiliser au maximum les ambassades de supporters, car elles se sont révélées être un outil efficace lors des précédents grands tournois sportifs, en fournissant une assistance aux supporters en visite. À cette fin, les autorités locales de Bilbao devraient travailler en étroite collaboration avec le FSE (Football Supporters Europe). [statut : important].

Une fois identifiés, des préparatifs de sécurité et de sûreté appropriés doivent être mis au point pour les potentielles zones de rassemblement spontané de supporters dans les centres-villes. Des plans d'intervention en cas d'urgence pour faire face à un large éventail de scénarios possibles en matière de sécurité et de sûreté devraient être préparés et testés dans le cadre d'exercices de simulation pluri-institutionnels.

Recommandation 22 - Les autorités compétentes de Bilbao devraient identifier les lieux où les supporters en visite peuvent spontanément, et paisiblement, se rassembler pour profiter de l'atmosphère et de la ville. Une fois ces lieux identifiés, des mesures de sécurité et de sûreté appropriées devraient être mises en place. Pour parer à la possibilité que des supporters rivaux se rassemblent à proximité immédiate, il conviendrait d'identifier d'autres lieux alternatifs afin de prévoir des zones séparées pour que les supporters rivaux puissent se rassembler dans chaque ville hôte, afin de contribuer à réduire les risques émergents et à y répondre. [statut : souhaitable].

En ce qui concerne les modalités de retransmission publique, la recommandation Rec (2015) 1 du Comité permanent contient des orientations détaillées et des bonnes pratiques sur les modalités de préparation et d'exploitation des lieux de retransmission publique à grande échelle.

Recommandation 23 - Les autorités compétentes devraient tenir compte des bonnes pratiques contenues dans la Recommandation Rec (2015) 1 du Comité permanent en finalisant leurs préparatifs pour les zones de supporters organisées et spontanées et les lieux de retransmission publique. [statut : important].

Pour ce qui est d'encourager les supporters hôtes à assister aux événements publics dans les zones de supporters, on prévoit que l'appel aux résidents fluctuera en fonction des équipes participantes. Toutefois, il faut espérer que les populations locales utiliseront pleinement les installations et qu'elles adhéreront au tournoi.

En ce qui concerne le tournoi, un projet de plan de mobilité a déjà été soumis à l'UEFA et les principes généraux ont été présentés à la délégation. Les spectateurs disposeront de suffisamment de places de parking et de bus à l'extérieur de la ville et pourront utiliser le métro ou les bus pour rejoindre les environs du stade. Ensuite, ils seront séparés et pourront rejoindre le stade à pied, c'est-à-dire en empruntant l'une des trois rues qui mènent à la place principale.

Avant et après le match, la plupart de ces spectateurs se concentreront dans ce quartier, qui est peuplé de nombreux bars, cafés et restaurants. La circulation routière sera fermée dans cette zone trois heures avant le coup d'envoi et, en raison de la concentration de la foule et de la consommation d'alcool - le tournoi aura lieu en saison estivale - cette partie de la ville devrait nécessiter une présence accrue de la police préventive et amicale, soutenue par des unités discrètes de contrôle des foules et anti-émeutes stationnées à proximité.

En bref, le contrôle des foules dans le centre-ville et aux alentours du stade, ainsi que la ségrégation des éventuels groupes rivaux de supporters à haut risque, seront des questions qui nécessiteront une attention particulière.

La vieille ville historique de Bilbao est assez éloignée du stade mais, en raison de son intérêt historique et patrimonial et de l'existence de bars et d'esplanades, elle peut également attirer de nombreux supporters, notamment pendant la nuit. La gestion et le contrôle des foules est également un sujet de préoccupation, notamment parce que cette partie de la ville a des rues étroites et est un endroit assez labyrinthique.

La politique de mobilité au sein de la ville de Bilbao est une responsabilité de la municipalité. Elle comprend la circulation des piétons, les parkings, les aéroports, le métro, le train, les caravanes et les taxis. Pour le tournoi, elle comprend également les transferts de Saint-Sébastien et de Victoria, les deux principales villes du Pays basque, après Bilbao. La [Direction des transports du gouvernement basque](#) participe également à l'élaboration de la politique de mobilité. Il convient de noter que nous avons appris que les billets de l'UEFA EURO 2020 donnent droit à l'utilisation gratuite des transports en commun à destination et en provenance de Bilbao à l'intérieur du Pays basque le jour du match.

C.15 Relations avec la population locale

Les principes clés de la Convention sont centrés sur la nécessité d'adopter une approche intégrée et pluri-institutionnelle pour les trois piliers que sont la sécurité, la sûreté et les services. Ils soulignent également la nécessité de développer un esprit de partenariat entre toutes les institutions et les parties prenantes impliquées dans la sécurité, la sûreté et les services de tous les événements sportifs, notamment le football.

Dans le développement d'un lieu sûr, sécurisé et convivial pour les spectateurs, deux facteurs clés sont la conception physique du stade et la structure et l'application de la gestion de la sécurité et de la sûreté du stade.

Les meilleurs résultats dans la recherche d'un environnement sûr, sécurisé et convivial pour les spectateurs sont généralement obtenus par une approche pluri-institutionnelle avec la participation de toutes les parties impliquées dans le déroulement des événements. Il peut s'agir d'organisations évidentes telles que l'organisateur de l'événement, la police, les pompiers, les

prestataires de services médicaux et les autorités locales, mais il faut également chercher à inclure d'autres parties susceptibles d'apporter une valeur ajoutée au résultat, par exemple les groupes d'accès locaux, les représentants des supporters et les groupes de la population locale.

Il est apparu clairement au cours de la visite que ce processus a été adopté au niveau local à Bilbao et il y a eu de nombreuses preuves du bon fonctionnement de ce processus qui était clairement basé sur les bonnes relations de travail entre les organisations impliquées et aussi entre les individus représentant ces organisations. Il y avait de nombreux exemples de gestion intégrée de la sécurité au niveau local.

On estime que le processus pourrait être amélioré en définissant la base des relations en termes de responsabilités et en décrivant la manière dont les relations fonctionnent au niveau opérationnel, ainsi que l'interaction avec les autres.

Il y a également une légère inquiétude sur le fait que, bien qu'ayant réussi au niveau local ou opérationnel, il n'a pas été possible de déterminer pendant la visite s'il y a eu adhésion au niveau national.

Il est important qu'une culture de la sécurité et une mentalité d'expérience du spectateur soient intégrées dans la planification d'un environnement sportif sûr, qui doit faire partie intégrante du processus de gestion. Les résultats les meilleurs et les plus efficaces sont obtenus lorsque la gestion de la sécurité et les services à la clientèle de bonne qualité sont dominants.

Recommandation 24 - Il est recommandé que les modalités de travail au niveau local soient consignées dans un cadre ou un document de référence afin de définir clairement les institutions impliquées, la primauté, les buts et objectifs, les rôles et responsabilités et le classement du personnel censé participer au groupe. [statut : souhaitable].

On estime que ce document contribuera à renforcer l'importance de la gestion intégrée de la sécurité et la nécessité de réunir les parties concernées pour discuter et décider des questions de sécurité, de sûreté et de services sur toutes les enceintes sportives. La fréquence des réunions devrait être déterminée et être structurée en fonction d'un ordre du jour avec des compte-rendus consignants les décisions prises et donnant de la transparence au processus. Il faut espérer que le travail en commun contribuera à instaurer la confiance et à développer les relations entre les organisations concernées, ce qui permettra de renforcer le partage des informations et d'améliorer les liens de communication entre elles. [Voir https://rm.coe.int/recommandation-rec-2015-1-of-the-standing-committee-on-safety-security/168072b9a1 - Annexe A](https://rm.coe.int/recommandation-rec-2015-1-of-the-standing-committee-on-safety-security/168072b9a1)

Recommandation 25 - Les autorités compétentes devraient veiller à ce que les besoins des populations locales soient pleinement pris en compte dans l'organisation et la réalisation du tournoi, les événements et initiatives associés étant conçus et mis en œuvre de manière à rassurer toutes les populations locales et à encourager leur participation aux festivités. [statut : souhaitable].

C.16 Racisme et autres types de discrimination

Dans le rapport national fourni à la délégation du Conseil de l'Europe, il est fait largement référence aux mesures spécifiques visant à prévenir et à combattre les comportements racistes et toutes les autres formes de discrimination. Lors de la discussion, il est apparu que l'intention était d'appliquer le principe de tolérance zéro à l'égard de toute forme de racisme et d'autres formes de discrimination à l'intérieur et à l'extérieur du stade.

Cependant, il n'a guère été reconnu qu'un afflux de milliers de supporters de football de toute l'Europe parlant diverses langues, rendrait extrêmement difficile pour la police et les stadiers d'identifier les comportements, les symboles ou les banderoles qui portent un message raciste ou discriminatoire. Les délégations de police en visite pourraient aider à conseiller la police et les stadiers sur ces questions, mais il pourrait également être prudent de consulter le site Football Against Racism in Europe (FARE) sur ce qui constitue un comportement raciste et discriminatoire dans les pays participants.

Recommandation 26 - Les autorités compétentes, la police et le personnel de sécurité des stades devraient continuer à appliquer une tolérance zéro à l'égard de toute forme de discrimination à l'intérieur des stades, des zones réservées aux supporters (fan-zones) et des espaces publics pendant l'UEFA EURO 2020 et au-delà. [statut : important].

Recommandation 27 - Les autorités compétentes devraient demander conseil à FARE sur ce qui constitue du racisme et de la discrimination dans les pays participant au tournoi [statut : souhaitable].

C.17 Stratégie de communication et de médias

Stratégie médiatique

L'expérience européenne montre que l'organisation de tournois de football internationaux s'accompagne généralement d'une tendance généralisée des médias nationaux et internationaux à se concentrer sur les histoires négatives (réelles ou imaginaires) et à garder le silence sur les événements et initiatives préventifs et positifs.

Toutes les autorités rencontrées lors de la visite ont reconnu que le tournoi sera un événement mondial et que toute publicité négative aurait un impact sur la perception internationale de l'événement et du pays hôte. Cependant, l'importance de développer et de mettre en œuvre une stratégie pluri-institutionnelle de traitement des médias, dans laquelle les porte-parole de toutes les principales institutions partagent des lignes communes et relaient des messages cohérents, n'a pas semblé être pleinement reconnue pendant la visite. On ne saurait trop insister sur l'importance d'une telle initiative et les travaux sur cette question devraient commencer avant le début du tournoi.

Recommandation 28 - Les autorités compétentes devraient commencer à travailler à l'élaboration d'une stratégie pluri-institutionnelle de traitement des médias dirigée par le gouvernement et impliquant des porte-parole de toutes les institutions publiques et privées impliquées dans le tournoi. [statut : important].

Stratégie de communication

En ce qui concerne le public étranger, l'expérience européenne démontre l'importance de relayer toute une série d'informations aux supporters en visite, notamment des informations sur les villes où se déroulent les matches, les zones de supporters, les règles et règlements des stades et, surtout, le contrôle des niveaux de tolérance. Ces communications peuvent être présentées dans un style convivial pour donner une impression positive de l'accueil que les supporters visiteurs recevront pendant l'UEFA EURO 2020. Il est important que ces informations, ainsi que les publications et les brochures associées, soient diffusées dans les langues des pays participants.

Recommandation 29 - Les autorités compétentes devraient veiller à ce que tous les supporters en visite reçoivent des informations essentielles et utiles dans leur propre langue concernant les dispositions prises pour l'UEFA EURO 2020. [statut : souhaitable].

C.18 Politique d'inclusion

L'importance de répondre aux besoins des supporters handicapés devrait être primordiale dans la planification des matchs de l'UEFA EURO 2020, tant dans le stade que dans les zones réservées aux supporters (si la structure organisatrice locale décide de les mettre en place).

Recommandation 30 - Les autorités compétentes devraient envisager l'adoption des normes UEFA/CAFE et du Comité international paralympique (CIP) énumérées ci-dessous et que tous les sites sportifs existants réalisent un audit d'accessibilité pour permettre l'élaboration d'un plan d'action visant à améliorer la diversité et l'égalité. [statut: important].

a) Norme UEFA/CAFÉ

<https://www.cafefootball.eu/en/access-all>

b) Norme CIP

https://www.paralympic.org/sites/default/files/document/130902143349868_IPC+Accessibility+Guide_2nd+EDITION_FINAL.pdf

Section D Conclusions et projet de plan d'action

D.1 Conclusions

La délégation tient à souligner une fois de plus que le rapport et le plan d'action qui l'accompagne ont les objectifs suivants :

- aider et soutenir les autorités locales de Bilbao dans l'élaboration d'une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football, sur la base des bonnes pratiques établies et adaptées aux circonstances nationales ; et
- évaluer dans quelle mesure les dispositions actuelles en matière de sécurité et de sûreté sont conformes aux articles de la Convention et aux bonnes pratiques contenues dans la recommandation Rec (2015)1 du Comité permanent.

Ce rapport et les annexes qui l'accompagnent se veulent complets et précis, mais il est reconnu que certaines des explications fournies lors des réunions et autres discussions ont pu être mal interprétées. C'est pourquoi le rapport reste à l'état de projet jusqu'à ce que les autorités de Bilbao aient eu l'occasion de faire des commentaires sur les points de précision.

La délégation tient à souligner une fois de plus que le Comité permanent s'engage à fournir aux autorités gouvernementales et du football, ainsi qu'aux autres organismes compétents, à Bilbao, un soutien supplémentaire pour relever les défis qui se présentent. Le Comité permanent souhaiterait en particulier recevoir un retour d'information périodique sur les progrès réalisés par les autorités de Bilbao concernant la mise en œuvre des recommandations figurant dans le présent rapport. Compte tenu du fait que les matches de l'UEFA EURO 2020 n'auront lieu que dans 15 mois, certaines des recommandations devraient être classées par ordre de priorité afin de contribuer aux mesures générales de sécurité et de sûreté adoptées pour cet événement majeur.

La délégation tient à remercier, une fois de plus, tous les collègues de Bilbao et du PNIF espagnol qui ont apporté une aide et un soutien très appréciés pendant la visite.

Enfin, la délégation souhaite souligner que la diversité de sa composition, à savoir l'inclusion des observateurs stratégiques auprès du Comité permanent T-RV, comme l'UEFA et les associations européennes des supporters, s'est avérée une fois de plus d'une importance capitale pour accroître la légitimité de la visite, pour la qualité des futures contributions communes dans la phase de suivi et, enfin et surtout, pour l'envoi aux pays d'accueil, aux pays européens et aux autorités non étatiques d'un message clair d'engagement total de ces parties dans une approche pluri-institutionnelle intégrée public-privé, comme un exemple clair de ce qui devrait être reproduit aux niveaux national, régional et local.

D.2 Projet de plan d'action

Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors de matches de football et autres manifestations sportives (STCE n° 218)

PROJET DE PLAN D'ACTION (mars 2019)

Ce projet de plan d'action fait partie du rapport de la visite du Comité permanent du Conseil de l'Europe à Bilbao les 10 et 11 février 2019.

Le plan d'action a été préparé dans le but de permettre aux autorités de Bilbao de :

- démontrer le respect des principes et des résultats inscrits dans la Convention ;
- refléter les bonnes pratiques établies en matière de sécurité, de sûreté et de services contenues dans la recommandation Rec(2015)1 du Comité permanent ;
- veiller à ce que les stades de football (et autres installations sportives) offrent une expérience sûre, sécurisée et accueillante à tous les spectateurs pendant les matches de l'UEFA EURO 2020.

Pour faciliter ce processus, chacune des différentes actions s'est vu attribuer un statut "essentiel", "important" ou "souhaitable". Cette terminologie est utilisée pour indiquer l'importance de chaque action en termes de démonstration du respect de la Convention et des bonnes pratiques européennes établies. Pour faciliter l'accès, les actions recommandées sont présentées sous l'article pertinent de la Convention.

Compte tenu de la nécessité d'adopter une approche intégrée, il est souligné que les actions se chevauchent et sont liées entre elles et qu'elles doivent être considérées et mises en œuvre dans cette optique.

Le texte de ce plan d'action se réfère spécifiquement aux matches de football mais peut, le cas échéant, s'appliquer également à d'autres manifestations sportives lorsque les autorités nationales le jugent nécessaire ou approprié.

Il est reconnu que les actions recommandées doivent être examinées à la lumière des circonstances et des impératifs nationaux et que l'adoption des bonnes pratiques établies devra être adaptée en conséquence.

La délégation est prête à fournir, sur demande, un soutien et une assistance pour faire avancer les actions recommandées dans ce plan.

UEFA EURO 2020 - Préparatifs de sécurité et de sûreté

Recommandation 1 - Le gouvernement basque devrait travailler en partenariat étroit avec les autorités nationales afin d'assurer la coordination stratégique du tournoi de l'UEFA EURO 2020. [statut : important]

Étapes importantes

Timing

**Agence
responsable**

Progrès

Recommandation 2 - Le Gouvernement Basque devrait se référer au Guide de sécurité des enceintes sportives (Guide Vert), 6ème édition, pour des conseils relatifs à la conception et à la gestion de cette zone EX. L'engagement d'un consultant spécialisé dans la modélisation des foules pourrait fournir l'assurance nécessaire pour valider le plan proposé. [statut : essentiel]

Étapes importantes

Timing

**Agence
responsable**

Progrès

Recommandation 3 - Les autorités locales devraient envisager d'élaborer et de mettre en œuvre des campagnes de prévention afin de sensibiliser les supporters aux risques liés à l'utilisation des engins pyrotechniques lors des matches de football, conformément aux études scientifiques récentes en la matière :

https://www.uefa.com/MultimediaFiles/Download/uefaorg/Stadium&Security/02/48/11/68/2481168_DOWNLOAD.pdf. [statut : souhaitable]

Étapes importantes

Timing

**Agence
responsable**

Progrès

UEFA EURO 2020 – Sécurité			
Recommandation 4 - Conformément aux bonnes pratiques européennes, pendant l'UEFA EURO 2020, les tactiques policières, le profil et l'uniforme des policiers devraient être déterminés sur la base : d'analyses dynamiques des risques en cours ; d'un déploiement progressif, avec utilisation d'équipements de protection uniquement en cas de nécessité ; et d'interventions précoces, ciblées et proportionnées pour prévenir l'aggravation des risques [statut : souhaitable].			
Étapes importantes	Timing	Agence responsable	Progrès
Recommandation 5 - Les unités de police susceptibles d'être déployées pendant l'UEFA EURO 2020 devraient être encouragées à interagir de manière proactive avec les supporters et à adopter une attitude accueillante et amicale à leur égard. Les officiers de police qui seront déployés pour l'UEFA EURO 2020 devraient être formés à l'utilisation de l'anglais pour faciliter le dialogue avec les supporters. [statut : important].			
Étapes importantes	Timing	Agence responsable	Progrès
Recommandation 6 - Ertzaintza devrait prendre toutes les mesures nécessaires afin de disposer d'un nombre suffisant de spotters disponibles et formés pour être déployés pendant le tournoi UEFA EURO 2020. [statut : important].			
Étapes importantes	Timing	Agence responsable	Progrès
Recommandation 7 - Les autorités compétentes devraient veiller à ce que le PNIF espagnol soit doté de personnel et de ressources suffisants pour pouvoir s'acquitter efficacement de ses tâches. [statut : essentiel].			

Étapes importantes	Timing	Agence responsable	Progrès
Recommandation 8 - Les autorités compétentes devraient envisager le déploiement de deux officiers de liaison de la police espagnole au sein du CICP pour l'UEFA EURO 2020. [statut : important].			
Étapes importantes	Timing	Agence responsable	Progrès
Recommandation 9 - Les autorités compétentes devraient envisager de participer à la conférence préparatoire de l'UEFA EURO 2020 qui sera organisée en avril 2020. [statut : souhaitable].			
Étapes importantes	Timing	Agence responsable	Progrès
UEFA EURO 2020 – Sécurité			
Recommandation 10 - Il est recommandé que le délégué à la sécurité du club ou son représentant reçoive une description de poste détaillée qui énonce clairement les fonctions du poste. L'Annexe A (Sécurité) de la recommandation Rec(2015)1 du T-RV et ses bonnes pratiques recommandées peuvent être utilisées pour établir une liste de contrôle des fonctions nécessaires au poste. [statut : important].			
Étapes importantes	Timing	Agence responsable	Progrès

Recommandation 11 - Il est recommandé que les autorités espagnoles fixent les domaines de compétence minimums dont doivent faire preuve ces délégués à la sécurité, les stadiers chefs et les stadiers, en tenant compte à la fois des fonctions essentielles de chaque groupe et de la variété des rôles qu'ils peuvent jouer, eu égard aux listes de contrôle de la recommandation Rec(2015)1 du Comité permanent en la matière. [Voir https://rm.coe.int/recommendation-rec-2015-1-of-the-standing-committee-on-safety-security/168072b9a1](https://rm.coe.int/recommendation-rec-2015-1-of-the-standing-committee-on-safety-security/168072b9a1) - Annexe A et <https://rm.coe.int/recommendation-rec-2015-1-of-the-standing-committee-on-safety-security/168073d177> - Annexe D [statut : important].

Étapes importantes	Timing	Agence responsable	Progrès

Recommandation 12 - Il est recommandé d'élaborer, pour chaque événement, un document ou un plan de sécurité/stewarding qui contienne les rôles, les responsabilités et la primauté respectifs de la police, des stadiers (stewards), des volontaires et des sociétés de sécurité privée, ainsi que les compétences attendues de chacun. [Voir https://rm.coe.int/recommendation-rec-2015-1-of-the-standing-committee-on-safety-security/168072b9a1](https://rm.coe.int/recommendation-rec-2015-1-of-the-standing-committee-on-safety-security/168072b9a1) [Annexe A](#) [statut: important].

Étapes importantes	Timing	Agence responsable	Progrès

Recommandation 13 - En raison de l'absence de contrôle et d'accréditation par un tiers du nombre de stadiers/agents de sécurité privée, il est recommandé de mettre au point un système de certification de la sécurité comprenant un contrôle externe. [statut : important].

Étapes importantes	Timing	Agence responsable	Progrès

Recommandation 14 - L'organisateur d'un événement doit reconnaître que le risque pour un événement comprend également la prise en compte d'autres risques spécifiques au lieu de l'événement et à la sécurité des spectateurs. Il est donc recommandé d'élaborer un système d'évaluation des risques couvrant tous les risques constituant une menace potentielle pour la sécurité des spectateurs afin de garantir la mise en place de dispositifs de sécurité et de sûreté appropriés. [statut : important].

Étapes importantes	Timing	Agence responsable	Progrès
<p>Recommandation 15 - Les autorités compétentes devraient prendre toutes les mesures nécessaires pour adopter un régime approprié de fouille avant l'entrée dans les stades, à appliquer pendant le tournoi, ainsi que les mesures requises pour réduire les délais d'entrée (par exemple, signalisation efficace sur le chemin des stades, informations aux supporters en visite, divertissements avant le match, etc. [statut : important].</p>			
Étapes importantes	Timing	Agence responsable	Progrès
<p>UEFA EURO 2020 – Services</p>			
<p>Recommandation 16 - Les autorités locales devraient s'efforcer d'assurer le même niveau d'interaction avec les supporters pour les matches de l'UEFA EURO 2020, notamment en utilisant pleinement les ambassades de supporters, les RES des équipes participantes et le personnel parlant des langues étrangères. [statut : important].</p>			
Étapes importantes	Timing	Agence responsable	Progrès

Recommandation 17 - La police basque et de Bilbao devraient s'engager à adopter des procédures de dialogue avec les RES des équipes nationales et les supporters, conformément aux orientations énoncées dans la recommandation Rec (2015) 1 <https://rm.coe.int/recommendation-rec-2015-1-of-the-standing-committee-on-safety-security/168073d176> - Annexe M et le Manuel de l'UE sur la liaison de la police avec les supporters (12792/16). [statut: important].

Étapes importantes	Timing	Agence responsable	Progrès

Recommandation 18 - Les organisateurs locaux devraient en outre se mettre en rapport avec les clubs de supporters et/ou les représentants des supporters des équipes nationales en visite et consulter l'AFEPE et la FASFE sur les questions d'accueil des supporters. [statut : important].

Étapes importantes	Timing	Agence responsable	Progrès

Recommandation 19 - Les réactions des supporters devraient être prises en compte dans le processus d'évaluation des risques avant chaque match. [statut : important].

Étapes importantes	Timing	Agence responsable	Progrès

Recommandation 20 - Les autorités devraient prendre une décision concernant les zones de supporters dès que possible afin de minimiser tout débordement potentiel. [statut : important].

Étapes importantes	Timing	Agence responsable	Progrès
<p>Recommandation 21 - Les autorités devraient être encouragées à utiliser au maximum les ambassades de supporters, car elles se sont révélées être un outil efficace lors des précédents grands tournois sportifs, en fournissant une assistance aux supporters en visite. À cette fin, les autorités locales de Bilbao devraient travailler en étroite collaboration avec FSE (Football Supporters Europe). [statut : important].</p>			
Étapes importantes	Timing	Agence responsable	Progrès
<p>Recommandation 22 - Les autorités compétentes de Bilbao devraient identifier les lieux où les supporters en visite peuvent spontanément, et paisiblement, se rassembler pour profiter de l'atmosphère et de la ville. Une fois ces lieux identifiés, des mesures de sécurité appropriées devraient être mises en place. Pour parer à la possibilité que des supporters rivaux se rassemblent à proximité immédiate, il conviendrait d'identifier d'autres lieux de secours afin de prévoir des zones séparées pour que les supporters rivaux puissent se rassembler dans chaque ville hôte, afin de contribuer à réduire les risques émergents et à y répondre. [statut : souhaitable].</p>			
Étapes importantes	Timing	Agence responsable	Progrès
<p>Recommandation 23 - Les autorités compétentes devraient tenir compte des bonnes pratiques contenues dans la Recommandation Rec(2015)1 du Comité permanent en finalisant leurs préparatifs pour les zones de supporters organisées et spontanées et les lieux de retransmission publique. [statut : important].</p>			
Étapes importantes	Timing	Agence responsable	Progrès

<p>Recommandation 24 - Il est recommandé que les modalités de travail au niveau local soient consignées dans un cadre ou un document de référence afin de définir clairement les institutions impliquées, la primauté, les buts et objectifs, les rôles et responsabilités et le classement du personnel censé participer au groupe. [statut : souhaitable].</p>			
Étapes importantes	Timing	Agence responsable	Progrès
<p>Recommandation 25 - Les autorités compétentes devraient veiller à ce que les besoins des populations locales soient pleinement pris en compte dans l'organisation et la réalisation du tournoi, les événements et initiatives associés étant conçus et mis en œuvre de manière à rassurer toutes les populations locales et à encourager la participation aux festivités. [statut : souhaitable].</p>			
Étapes importantes	Timing	Agence responsable	Progrès
<p>Recommandation 26 - Les autorités compétentes, la police et le personnel de sécurité des stades devraient continuer à appliquer une tolérance zéro à l'égard de toute forme de discrimination à l'intérieur des stades, des zones réservées aux supporters (fan-zones) et des espaces publics pendant l'UEFA EURO 2020 et au-delà. [statut : important].</p>			
Étapes importantes	Timing	Agence responsable	Progrès
<p>Recommandation 27 - Les autorités compétentes devraient demander conseil à FARE sur ce qui constitue du racisme et de la discrimination dans les pays participant au tournoi [statut : souhaitable].</p>			
Étapes importantes	Timing	Agence responsable	Progrès

Recommandation 28 - Les autorités compétentes devraient commencer à travailler à l'élaboration d'une stratégie pluri-institutionnelle de traitement des médias dirigée par le gouvernement et impliquant des porte-parole de toutes les institutions publiques et privées impliquées dans le tournoi. [statut: important].			
Étapes importantes	Timing	Agence responsable	Progrès
Recommandation 29 - Les autorités compétentes devraient veiller à ce que tous les supporters en visite reçoivent des informations essentielles et utiles dans leur propre langue concernant les dispositions prises pour l'UEFA EURO 2020. [statut : souhaitable].			
Étapes importantes	Timing	Agence responsable	Progrès
Recommandation 30 - Les autorités compétentes devraient envisager l'adoption des normes UEFA/CAFE et du Comité international paralympique (CIP) énumérées ci-dessous et que toutes les enceintes sportives existantes réalisent un audit d'accessibilité pour permettre l'élaboration d'un plan d'action visant à améliorer la diversité et l'égalité. [statut : important].			
<p>a) Norme UEFA/CAFÉ https://www.cafefootball.eu/en/access-all</p> <p>b) Norme IPC https://www.paralympic.org/sites/default/files/document/130902143349868_IPC+Accessibility+Guide_2nd+EDITION_FINAL.pdf</p>			
Étapes importantes	Timing	Agence responsable	Progrès

D.3 Suivi de la visite : outils disponibles au niveau européen

En vue de soutenir le Gouvernement Basque dans la mise en œuvre du Plan d'Action mentionné ci-dessus, nous recommandons et encourageons les autorités nationales publiques et privées à utiliser les programmes et outils de soutien disponibles au niveau paneuropéen, qu'ils proviennent du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne, de l'UEFA ou des associations européennes de supporters.

Dans le cadre du partenariat stratégique entre les principaux observateurs paneuropéens auprès du Comité permanent T-RV du Conseil de l'Europe (l'UEFA et les deux associations européennes de supporters), toute une série d'outils de formation et d'assistance technique sont disponibles pour les pays qui ont besoin d'aide pour améliorer leurs normes. La liste suivante est non exhaustive :

1. Conseil de l'Europe

Dans le cadre du projet joint Conseil de l'Europe/Union européenne sur la promotion et le renforcement de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (ProS4+), les formations suivantes sont disponibles :

- Promotion de la Convention de Saint-Denis: Programmes de formation par pays sur la Convention ;
- Cours en ligne sur la Convention de Saint-Denis et la recommandation Rec (2015) 1. Le public cible de ce cours est large et comprend les PNIF, les ministères (MdS, MdI), les délégués à la sécurité des stades et les commandants de match, les responsables de sécurité des fédérations de football et d'autres sports, les supporters et les organisations de supporters. Les méthodes et le matériel de formation comprennent : des textes, des interviews, des conférences vidéo, des présentations, des animations, des questions ouvertes, un quiz d'auto-évaluation et un certificat ; et
- Programme national de formation sur la police du football (NFPTP), pour développer et offrir des formations sur mesure "faites par le pays".

Outre la liste de programmes de formation ci-dessus, le Conseil de l'Europe peut également fournir une assistance juridique et technique en vue d'améliorer le cadre juridique national et les structures de coordination sur le plan intérieur, entre autres.

2. UEFA

- Dans le cadre de la stratégie de l'UEFA en matière de stades et de sécurité pour 2017-2021, l'UEFA peut fournir des:
 - Sommets stratégiques pour les fédérations nationales de football ;
 - Programme d'experts en matière de sécurité et de stades des fédérations nationales de football (SSEP)
 - Les Masterclasses des fédérations nationales de football, sur les thèmes suivants : terrorisme, pyrotechnie, certification, octroi de licences et inspection des stades;
 - Séminaires d'experts paneuropéens, sur les thèmes suivants : pyrotechnie ; lutte contre le terrorisme ; certification, octroi de licences et inspection des stades; et
 - Formation des Stadiers "Train the Trainer" et formation commune pour les commandants de match et les délégués à la sécurité des stades.

3. Union européenne

Dans le cadre du calendrier des activités d'éducation et de formation de l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL), sur le thème "Ordre public - maintien de l'ordre lors de grands événements", les formations suivantes sont disponibles :

- Sécurité du football au niveau paneuropéen ;
- Ordre public - sécurité lors de grands événements - PPP (HOUSE-EUSEC) ;
- Ordre public et gestion des foules (HOUSE-EUSEC) ;
- Webinaire sur l'ordre public : la sécurité lors des grands événements sportifs.

4. Associations européennes de supporters

a. Football Supporters Europe

La version anglaise du manuel des ambassades des supporters est disponible sur le site web de FSE : <http://www.supporterembassy.org/en/library.html>

b. Supporters Direct Europe

SD Europe peut proposer une gamme d'offres de formation basées sur le thème des RES, allant de présentations individuelles à des programmes de formation ciblés de plusieurs jours développés en interne. Ces formations peuvent être adaptées à un public spécifique, par exemple les responsables de clubs et de fédérations, les RES de clubs, la police et d'autres parties prenantes.

Le site web de SD Europe contient une bibliothèque de ressources générales des RES qui est régulièrement mise à jour. La bibliothèque se trouve ici : <http://www.sdeurope.eu/knowledge-base/uefa-supporter-liaison-officer-handbook-2011>.

Quelques vidéos de RES sont également disponibles sur la chaîne YouTube de SD Europe : <https://www.youtube.com/user/SDEuropeTV/playlists>

.....

Ce riche menu de prestations différentes et complémentaires qui sont actuellement disponibles au niveau paneuropéen pour soutenir le pays hôte est un autre exemple frappant de la manière dont une approche stratégique pluri-institutionnelle et intégrée public-privé entre les parties à l'échelle européenne peut apporter des synergies et des complémentarités accrues, ainsi qu'un message cohérent et solide à tous les bénéficiaires de la formation et de l'assistance technique - autorités nationales, autorités du football, associations de supporters et populations locales.

La liste susmentionnée de programmes de formation qui peuvent être dispensés dans le cadre d'une approche pluri-institutionnelle, par le Conseil de l'Europe et ses observateurs stratégiques auprès du Comité permanent T-RV, au pays hôte est de la plus haute importance pour assurer le suivi des visites de suivi et pour aider le pays à mieux respecter la Convention du Conseil de l'Europe et les bonnes pratiques à l'échelle européenne consacrées dans la Recommandation Rec(2015)1 du T-RV.

Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives

(STCE n° 218)

Articles de politique générale

Article 1 – Champ d'application

1. Les Parties s'engagent, dans les limites de leurs dispositions constitutionnelles respectives, à prendre les mesures nécessaires pour mettre en application les dispositions de la présente Convention pour les matches de football ou les tournois qui se déroulent sur leur territoire et qui impliquent des clubs professionnels de football et des équipes nationales.

2. Les Parties peuvent appliquer les dispositions de la présente Convention à d'autres sports ou manifestations sportives qui se déroulent sur leur territoire, y compris des matches de football amateurs, en particulier lorsque les circonstances font craindre des risques pour la sécurité ou la sûreté.

Article 2 – But

La présente Convention a pour but d'assurer un environnement sécurisé, sûr et accueillant lors des matches de football et autres manifestations sportives. A cette fin, les Parties :

- a. adoptent une approche pluri-institutionnelle intégrée et équilibrée de la sécurité, de la sûreté et des services, fondée sur un esprit de partenariat et de coopération efficaces aux niveaux local, national et international ;
- b. veillent à ce que tous les organismes publics et privés, et autres parties prenantes, soient conscients que la sécurité, la sûreté et la prestation de services ne peuvent être considérées isolément et qu'elles peuvent avoir une incidence directe sur la mise en oeuvre des deux autres composantes ;
- c. tiennent compte des bonnes pratiques pour concevoir une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services.

Article 3 – Définitions

Aux fins de la présente Convention,

- a. « mesure de sécurité » désigne toute mesure conçue et mise en oeuvre avec pour objectif principal de protéger la santé et le bien-être des personnes et des groupes qui assistent, ou participent, à un match de football ou à une autre manifestation sportive, dans l'enceinte ou à l'extérieur du stade, ou qui résident ou travaillent à proximité de la manifestation ;

- b. « mesure de sûreté » désigne toute mesure conçue et mise en oeuvre avec pour objectif principal de prévenir, de réduire le risque et/ou de faire face à tout acte de violence ou autre débordement ou activité criminelle à l'occasion d'un match de football ou d'une autre manifestation sportive, dans l'enceinte ou à l'extérieur du stade ;
- c. « mesure de service » désigne toute mesure conçue et mise en oeuvre avec pour objectif principal de faire en sorte que les personnes et les groupes se sentent à l'aise, appréciés et bien accueillis dans le cadre d'un match de football ou autre manifestation sportive, dans l'enceinte ou à l'extérieur du stade ;
- d. « organisme » désigne tout organe public ou privé ayant une responsabilité constitutionnelle, législative, réglementaire ou autre en ce qui concerne la préparation et la mise en oeuvre de toute mesure de sécurité, de sûreté ou de service liée à un match de football ou à une autre manifestation sportive, dans l'enceinte ou à l'extérieur du stade ;
- e. « partie prenante » désigne les spectateurs, les populations locales ou les autres parties intéressées qui n'ont pas de responsabilité législative ou réglementaire mais qui peuvent jouer un rôle important en aidant à rendre les matches de football et les autres manifestations sportives sécurisés, sûrs et accueillants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des stades ;
- f. « approche intégrée » désigne la reconnaissance du fait que, indépendamment de leur objectif premier, les mesures de sécurité, de sûreté et de service liées au football et aux autres sports sont toujours imbriquées, sont interdépendantes en termes d'impact, doivent être équilibrées et ne peuvent être conçues ni mises en oeuvre isolément ;
- g. « approche pluri-institutionnelle intégrée » désigne la reconnaissance du fait que les missions et les actions des différents organismes participant à la planification et au déroulement d'activités liées au football ou à d'autres sports devraient être coordonnées, complémentaires, proportionnées, et conçues et exécutées dans le cadre d'une stratégie globale en matière de sécurité, de sûreté et de services ;
- h. « bonnes pratiques » désigne les mesures appliquées dans un ou plusieurs pays qui se sont révélées d'une grande efficacité pour atteindre les buts ou objectifs poursuivis ;
- i. « organisme compétent » désigne un organe (public ou privé) participant à l'organisation et/ou à la gestion d'un match de football ou d'un autre événement sportif, qui se déroule à l'intérieur ou à l'extérieur d'un stade.

Article 4 – Structures de coordination sur le plan intérieur

1. Les Parties veillent à ce que des structures de coordination nationales et locales soient mises en place en vue de concevoir et d'appliquer une approche pluri-institutionnelle intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services aux niveaux national et local.
2. Les Parties veillent à assurer que des mécanismes de coordination soient établis afin d'identifier, d'analyser et d'évaluer les risques concernant la sécurité, la sûreté et les services, et de permettre le partage d'informations actualisées sur l'évaluation des risques.
3. Les Parties veillent à ce que les structures de coordination associent les principaux organismes publics et privés chargés des questions relatives à la sécurité, à la sûreté et aux services liées à la manifestation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'enceinte où celle-ci se déroule.

4. Les Parties veillent à ce que les structures de coordination tiennent pleinement compte des principes relatifs à la sécurité, à la sûreté et aux services énoncés dans la présente Convention et à ce que des stratégies nationales et locales soient élaborées, régulièrement évaluées et perfectionnées à la lumière de l'expérience et des bonnes pratiques nationales et internationales.

5. Les Parties veillent à ce que des cadres juridiques, réglementaires ou administratifs nationaux précisent les missions et les responsabilités respectives des organismes compétents et à ce que ces missions soient complémentaires, conformes à une approche intégrée et comprises par tous aux niveaux stratégique et opérationnel.

Article 5 – Sécurité, sûreté et services dans les stades

1. Les Parties veillent à ce que les cadres juridiques, réglementaires ou administratifs nationaux fassent obligation aux organisateurs de manifestations, en concertation avec tous les organismes partenaires, d'offrir un environnement sécurisé et sûr à l'ensemble des participants et des spectateurs.

2. Les Parties veillent à ce que les autorités publiques compétentes adoptent des réglementations ou des dispositifs assurant l'effectivité des procédures d'homologation des stades, des dispositifs de certification et de la réglementation sur la sécurité en général, et à ce qu'elles en assurent l'application, le suivi et le contrôle.

3. Les Parties font obligation aux organismes compétents de veiller à ce que la conception des stades, leurs infrastructures et les dispositifs connexes de gestion de la foule soient conformes aux normes et aux bonnes pratiques nationales et internationales.

4. Les Parties encouragent les organismes compétents à veiller à ce que les stades offrent un environnement accueillant et ouvert à toutes les catégories de population, y compris les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, et comportent notamment des installations sanitaires et des points de rafraîchissement adéquats ainsi que des aménagements permettant à tous les spectateurs de voir les manifestations dans de bonnes conditions.

5. Les Parties veillent à ce que les dispositifs opérationnels mis en place dans les stades soient complets, prévoient une liaison effective avec la police, les services d'urgence et les organismes partenaires, et comprennent des politiques et des procédures claires concernant les questions susceptibles d'avoir une incidence sur la gestion de la foule et les risques connexes d'atteinte à la sécurité et à la sûreté, et notamment :

- l'utilisation d'engins pyrotechniques ;
- les comportements violents et autres comportements interdits ; et
- les comportements racistes et autres comportements discriminatoires.

6. Les Parties font obligation aux organismes compétents de veiller à ce que l'ensemble des personnels, publics et privés, chargés de faire en sorte que les matches de football et autres manifestations sportives soient sécurisés, sûrs et accueillants, disposent des équipements et aient reçu la formation nécessaire pour s'acquitter de leurs fonctions avec efficacité et de façon appropriée.

7. Les Parties encouragent leurs organismes compétents à souligner la nécessité pour les joueurs, les entraîneurs ou les autres représentants des équipes participantes d'agir conformément aux principes clés du sport, comme la tolérance, le respect et l'esprit sportif, et

à reconnaître l'influence négative que des actes violents, racistes ou provocateurs peuvent avoir sur le comportement des spectateurs.

Article 6 – Sécurité, sûreté et services dans les lieux publics

1. Les Parties encouragent la collaboration entre tous les organismes et parties prenantes associés à l'organisation d'événements liés au football et à d'autres sports dans des espaces publics, notamment les collectivités locales, la police, la population et les entreprises locales, les représentants des supporters, les clubs de football et les associations nationales, pour ce qui est notamment :

- a. d'évaluer les risques et de préparer des mesures préventives appropriées afin de limiter les perturbations et de rassurer la population et les entreprises locales, en particulier celles à proximité du lieu où se déroule la manifestation ou des lieux de retransmission publique;
- b. de créer un environnement sécurisé, sûr et accueillant dans les espaces publics prévus pour le rassemblement des supporters avant et après la manifestation, ou dans les lieux où il est à prévoir que les supporters se rendront de leur propre initiative, et le long des voies d'accès à destination et en provenance de la ville et/ou du stade.

2. Les Parties veillent à ce que les mesures d'évaluation des risques, de sécurité et de sûreté tiennent compte du trajet à destination et au retour du stade.

Article 7 – Plans de secours et d'intervention en cas d'urgence

Les Parties veillent à ce que des plans pluri-institutionnels de secours et d'intervention en cas d'urgence soient établis et à ce que ces plans soient testés et perfectionnés au cours d'exercices conjoints réguliers. Les cadres juridiques, réglementaires ou administratifs nationaux précisent à quel organisme il incombe de décider de l'organisation des exercices, de les diriger et de les valider.

Article 8 – Relations avec les supporters et la population locale

1. Les Parties encouragent tous les organismes à élaborer et à mettre en oeuvre une politique de communication proactive et régulière avec les principales parties prenantes, y compris les représentants des supporters et la population locale, fondée sur les principes du dialogue et visant à susciter un esprit de partenariat, à établir une coopération positive et à trouver des solutions aux problèmes qui risquent de se poser.

2. Les Parties encouragent tous les organismes publics et privés et les autres parties prenantes, y compris la population locale et les représentants des supporters, à mettre sur pied ou à participer à des projets pluri-institutionnels à caractère social, éducatif, de prévention de la délinquance ou autres projets communautaires, destinés à favoriser le respect et la compréhension mutuels, notamment entre les supporters, les clubs et associations sportifs, et les organismes chargés de la sécurité et de la sûreté.

Article 9 – Stratégies et opérations policières

1. Les Parties veillent à ce que des stratégies policières soient élaborées, régulièrement évaluées et perfectionnées en fonction de l'expérience et des bonnes pratiques nationales et internationales, et à ce qu'elles soient conformes à l'approche intégrée globale de la sécurité, de la sûreté et des services.

2. Les Parties veillent à ce que les stratégies policières tiennent compte des bonnes pratiques, et notamment des suivantes : collecte de renseignements, évaluation continue des risques, déploiement en fonction des risques ; intervention proportionnée pour éviter une escalade des risques ou des troubles ; dialogue effectif avec les supporters et la population au sens large ; collecte de preuves des activités pénalement répréhensibles et communication de ces preuves aux autorités compétentes responsables des poursuites.

3. Les Parties veillent à ce que la police oeuvre en partenariat avec les organisateurs, les supporters, la population locale et les autres parties prenantes afin d'assurer la sécurité, la sûreté et l'hospitalité lors des matches de football et autres manifestations sportives pour tous les intéressés.

Article 10 – Prévention et sanction des comportements répréhensibles

1. Les Parties mettent tout en oeuvre pour réduire le risque que des individus ou des groupes participent à des actes de violence ou à des débordements, ou organisent de tels actes.

2. Les Parties veillent à disposer, conformément au droit national et international, de mesures d'exclusion effectives, adaptées à la nature et au lieu du risque afin de décourager et de prévenir les actes de violence ou les débordements.

3. Les Parties coopèrent, conformément au droit national et international, pour faire en sorte que les personnes qui commettent des infractions à l'étranger se voient infliger des sanctions appropriées, soit dans le pays où l'infraction a été commise, soit dans le pays où elles résident ou dont elles sont ressortissantes.

4. S'il y a lieu, les Parties envisagent d'autoriser, conformément au droit national et international, les autorités judiciaires ou administratives compétentes à imposer des sanctions aux personnes qui ont provoqué des actes de violence liés au football et/ou des débordements, ou qui y ont contribué, avec la possibilité d'imposer des restrictions de voyage pour des manifestations de football organisées à l'étranger.

Article 11 – Coopération internationale

1. Les Parties coopèrent étroitement sur toutes les questions visées par la présente Convention et les questions connexes afin de renforcer au maximum leur collaboration dans le cadre des manifestations internationales, de partager des expériences et de participer au développement de bonnes pratiques.

2. Sans préjudice des dispositions nationales existantes, en particulier la répartition des pouvoirs entre les différents services et autorités, les Parties créent ou désignent un Point national d'information football (PNIF) de nature policière. Ce point d'information :

- a. fait office de point de contact unique et direct pour l'échange d'informations générales (stratégiques, opérationnelles et tactiques) liées à un match de football ayant une dimension internationale ;
- b. échange des données à caractère personnel conformément à la réglementation nationale et internationale applicable ;
- c. facilite, coordonne ou organise la mise en oeuvre de la collaboration policière internationale concernant les matches de football ayant une dimension internationale ;

- d. doit être en mesure de s'acquitter avec rapidité et efficacité des missions qui lui sont confiées.
3. Les Parties veillent en outre à ce que le PNIF constitue une source nationale d'expertise concernant les opérations de police relatives au football, les mouvements de supporters et les risques connexes pesant sur la sécurité et la sûreté.
4. Les Etats Parties notifient chacun par écrit au Comité sur la sécurité et la sûreté des événements sportifs créé par la présente Convention, les caractéristiques de leur PNIF, nom et coordonnées, et toutes modifications de celles-ci.
5. Les Parties coopèrent au niveau international en échangeant des bonnes pratiques et des informations sur des projets de prévention, d'éducation et d'information, et sur l'établissement de partenariats avec tous les organismes intervenant dans la mise en oeuvre d'initiatives nationales et locales axées sur, ou organisées par, la population locale et les supporters.

**Programme de la visite
des experts du Comité permanent
de la Convention européenne sur la violence des spectateurs**

Bilbao, le 10 - 11 février 2019

Programme

11,00-11,15	Cérémonie d'ouverture et présentation Vice-ministre de la sécurité du gouvernement basque Président de la commission des affaires sportives.
11,15-12,00	Présentation Ertzaintza / Police basque Informations préliminaires sur la structure nationale basque, et le cadre juridique. Directeur de la société Ertzaintza. Surintendant principal de l'ordre public.
12,00-12,15	Pause café
12,15-12,40	Directeur du DAEM (Service d'urgence et de météorologie) du gouvernement basque.
12,40-13,00	Directeur de l'Osakidetza (Service de santé basque)
13,00-13,30	Conseil municipal responsable de Bilbao.
13,30-14,00	Club d'athlétisme responsable de Bilbao
14,30	Déjeuner
17,30	Visite du stade, de l'U.C.O (Control Room) et des environs avec les habitants d'Ertzaintza, du club d'athlétisme et de la mairie.
20,45	Match Athletic Club Bilbao vs. F. C. Barcelona, Ligue espagnole.

11/02/2019, lundi

11,00-12,00	Présentation du plan directeur, du rapport de sécurité et de l'agent de police. Vice-ministre de la sécurité du gouvernement basque. Directeur d'Ertzaintza Chef territorial de Biscaye Superintendant, chef du service de planification opérationnelle.
12,00-12,20	Présentation du plan de gestion des urgences. Directeur de la DAEM
12,20-12,30	Présentation du plan Osakidetza. Directeur de la gestion Osakidetza.
12,30-13,00	Présentation du plan de mobilité de la ville. Ville responsable de Bilbao.
13,00-13,20	Présentation du plan de mobilité intégrale. Directeur de la planification du gouvernement basque
13,20-13,45	Présentation du plan de sécurité du stade. Directeur de la sécurité de l'Athletic Club de Bilbao
13,45-14,15	Présentation des caractéristiques des supporters. Représentants des associations de supporters espagnoles et européennes.
14,15-14,30	Questions et suggestions
14,30	Déjeuner

PARTIE 3

Commentaires des autorités de Bilbao

1 - Commentaires à la Partie 1 : rapport national de l'Espagne

Tout d'abord, nous tenons à exprimer nos sincères remerciements pour les commentaires, remarques et recommandations figurant dans le rapport préliminaire. Nous les assumons, non seulement de manière positive, naturelle et constructive, mais aussi dans le cadre du travail qui, dans une approche intégrée de sécurité, de sûreté et de services, doit être internalisé et réalisé par les différentes parties prenantes, afin de mener à bien l'UEFA EURO 2020 à Bilbao.

En fait, nous devons admettre que la définition de la répartition des compétences existant dans l'État espagnol, en particulier en ce qui concerne le Pays basque, n'est pas facile à expliquer.

Toutefois, nous comprenons qu'en ce qui concerne le cadre institutionnel du Pays basque, notamment en matière de sécurité, de sûreté et de services, il convient d'expliquer et de clarifier certaines des questions qui sont généralement et assez confusément exposées dans le rapport national fourni par l'Espagne.

Ainsi, en ce qui concerne le cadre juridique, il convient de souligner que la Constitution elle-même, outre qu'elle reconnaît une liste de compétences étendues pour les Communautés dites autonomes, reconnaît et protège, dans sa première disposition additionnelle, les droits historiques des régions qui composent aujourd'hui le Pays basque, et que la mise à jour se fera, dans le cadre de la Constitution, par le biais du Statut d'autonomie.

Ce n'est pas une question banale, puisque c'est précisément ce qui s'est passé. Ainsi, le statut d'autonomie du Pays basque, également connu sous le nom de statut de Gernika, est l'instrument institutionnel de base du Pays basque, non seulement pour établir une forme de gouvernement parlementaire, puisque sa portée théorique, pratique et même symbolique est beaucoup plus large, comme on peut le déduire à la lecture de ce texte ou d'une simple visite sur notre territoire.

En particulier, il convient de mentionner la compétence en matière de sécurité. L'article 149.1.29 de la Constitution espagnole stipule que la sécurité est une compétence exclusive de l'État. Mais une exception importante est établie : *sans préjudice de la possibilité de création de forces de police par les Communautés autonomes, selon les modalités à fixer dans leurs statuts respectifs et dans le cadre à établir par une loi organique.*

Précisément, l'article 17 du Statut de Gernika reconnaît explicitement que la Police Autonome Basque - Ertzaintza - a été créée par la mise à jour du système de *fuero* (loi régionale) prévu dans la première disposition additionnelle de la Constitution. Le système de compétences en matière de police établi à l'article 17 est un élément clé, et il a été reconnu comme tel par le Tribunal constitutionnel espagnol lui-même, de manière à comprendre que l'Ertzaintza est la seule force de police complète du Pays basque, un certain nombre de compétences de police de nature supraterritoriale étant réservées à titre résiduel et inscrites sur une liste fermée.

Le statut de Gernika stipule expressément que la **protection des personnes et des biens ainsi que le maintien de l'ordre public sur le territoire** autonome correspondent exclusivement à la police autonome basque - Ertzaintza - et c'est ainsi que cela se passe depuis plusieurs décennies.

Par conséquent, les compétences en matière de sécurité publique, et pas seulement certaines d'entre elles, comme l'indique le rapport national, correspondent à l'Ertzaintza en coordination avec les forces de police locales, c'est-à-dire la police municipale de Bilbao. La présence de la

Police nationale et de la Garde civile serait donc limitée à des questions qui sont néanmoins importantes aussi, comme celles qui ont trait aux frontières terrestres, maritimes et aériennes, dans un sens général, ainsi qu'à l'immigration, et qui nécessiteraient et nécessitent sans aucun doute une coordination efficace.

Même si le rapport national n'en fait pas mention, un organe de coordination pour les questions de sécurité et de sûreté entre les administrations basque et espagnole est prévu au plus haut niveau juridique - le Statut de Gernika. Cet organe est le Conseil de sécurité du Pays basque, composé du Secrétariat d'État du ministère espagnol de l'Intérieur et du Département de la sécurité du Pays basque. Il est actuellement pleinement opérationnel et fonctionnel et serait le principal canal pour coordonner et compléter les actions, à condition que le cadre juridique des compétences de chacun des services répressifs soit respecté.

C'est pourquoi des commissions de coordination sont organisées pour traiter d'événements spécifiques, en prenant comme référence les accords conclus au sein du Conseil de sécurité susmentionné. Dans le cas de l'UEFA EURO 2020, le vice-ministre de la Sécurité du Pays basque et le Secrétariat d'État à la Sécurité du gouvernement espagnol établissent les liaisons nécessaires au bon fonctionnement des mécanismes opérationnels qui seront mis en œuvre lors de cet événement.

Outre ce qui précède, il existe des exemples passés de commissions de coordination pour des événements internationaux majeurs qui apportent une expérience et une efficacité avérées à ces formules de coordination. Parmi eux, nous pouvons citer Le Championnat du monde de basket-ball de la FIBA, qui s'est tenu en 2014 ; le Sommet de l'Organisation mondiale du tourisme, avec la présence de dirigeants de différents pays ; le Congrès du Parti populaire européen à Saint-Sébastien, avec la présence des principaux dirigeants du parti et du Parlement européen ; ou, actuellement en cours d'élaboration, le prochain Sommet du G7 à Biarritz (France), qui, en raison de la proximité géographique avec la frontière, a nécessité des actions de collaboration entre les gouvernements français et espagnol et le Département de sécurité du Pays basque.

2 - Commentaires à la Partie 2 : rapport de l'équipe du Conseil de l'Europe

En ce qui concerne les recommandations formulées dans la deuxième partie du rapport présenté par l'équipe qui s'est rendue à Bilbao en février 2019, le vice-ministre de la Sécurité du gouvernement basque, en sa qualité de chef du SSNS, formule les commentaires suivants à ce sujet :

Recommandation 1 - Le gouvernement basque doit travailler en étroite collaboration avec les autorités nationales afin de garantir la coordination stratégique du tournoi UEFA EURO 2020 [statut : important].

Comme indiqué ci-dessus dans la section 1, les compétences en matière d'ordre et de sécurité publics sont exclusives de la Police du Pays basque, l'Ertzaintza, en tenant toujours compte du fait que les organisations nationales chargées de l'application de la loi - Police nationale et Garde civile -, sont compétentes, uniquement, pour les questions supranationales liées à l'événement : frontières, circulation des personnes, documentation et échange d'informations.

Pour coordonner la délimitation des tâches pendant les opérations de l'UEFA EURO 2020, des contacts ont été établis entre les représentants du Département de la Sécurité du Gouvernement Basque et le Secrétariat d'Etat du ministère de l'Intérieur. Ces contacts s'intensifieront

évidemment au fur et à mesure de l'avancement des travaux de préparation de l'événement et du développement des questions susmentionnées.

Recommandation 2 - Le Gouvernement Basque doit utiliser le Guide de sécurité des enceintes sportives (Guide Vert), 6ème édition, pour obtenir des conseils concernant la conception et la gestion de la zone EX. La participation d'un consultant spécialisé dans la gestion des foules pourrait garantir la validité du plan proposé [statut : essentiel].

À cet égard, nous tenons à dire que le nouveau stade San Mamés, conçu par le cabinet IDOM/ACXT, a remporté le prix du meilleur bâtiment sportif du monde au Festival mondial d'architecture 2015 (WAF), qui s'est tenu les 4, 5 et 6 novembre à Singapour. De même, il faut souligner que le nouveau stade San Mamés est classé en catégorie 4, la plus haute note attribuée par l'UEFA. Cette classification serait évidemment impossible si elle ne répondait pas aux exigences les plus élevées en matière de sécurité et de sûreté.

En ce qui concerne la question de la simulation des flux de foule, nous tenons à informer que, pour que le projet soit validé, une société spécialisée (IDOM) a été engagée en 2012 pour réaliser une étude à cet égard dans laquelle les flux d'évacuation du stade étaient garantis.

En outre, en vue de la planification de l'UEFA EURO 2020, une autre société spécialisée (IBERSYS) a été engagée pour collaborer à la conception du périmètre de sécurité extérieur demandée par l'UEFA.

Enfin, nous voudrions ajouter que, comme partie essentielle de l'approche multidisciplinaire qui est menée dans le développement du SSNS, tous les éléments du plan de sécurité et de sûretés ont discutés et validés avec le service de protection civile de la mairie de Bilbao, qui est chargé de délivrer les autorisations administratives nécessaires pour l'événement.

Recommandation 3 - Les autorités locales doivent préparer et présenter des campagnes de prévention afin de sensibiliser les supporters aux risques liés à l'utilisation des engins pyrotechniques lors des matches de football, conformément aux études scientifiques récentes sur ce sujet.

(https://www.uefa.com/MultimediaFiles/Download/uefaorg/Stadium&Security/02/48/11/68/2481168_DOWNLOAD.pdf). [statut : souhaitable]

En ce qui concerne l'utilisation des engins pyrotechniques dans les stades et leurs environs, nous voudrions souligner que c'est une question qui préoccupe les autorités ainsi que les organisateurs d'événements sportifs en raison du risque potentiel qu'elle comporte pour les utilisateurs comme pour les tiers.

Même s'il est vrai que, ces dernières années, en raison de la loi sur les sports qui interdit expressément l'utilisation d'engins pyrotechniques ainsi que des mesures de sécurité de contrôle d'accès, son utilisation a été limitée à l'intérieur des installations sportives, nous ne devons pas ignorer le fait que son utilisation dans les environs du stade est encore une pratique courante de certains groupes radicaux de supporters. En outre, dans d'autres pays européens, l'utilisation de ces dispositifs est encore plus répandue.

C'est pourquoi la Direction des jeux et des spectacles du gouvernement basque organise régulièrement des campagnes de sensibilisation aux risques liés à l'utilisation d'engins pyrotechniques. En outre, dans le cas de l'UEFA EURO 2020, une campagne spécifique va être lancée peu avant l'événement.

Recommandation 4 - Conformément aux bonnes pratiques européennes, pendant l'UEFA EURO 2020, les tactiques policières, le profil et l'uniforme à utiliser doivent être définis en fonction : d'évaluations dynamiques des risques ; d'un déploiement progressif, avec utilisation d'équipements de protection uniquement en cas de nécessité; d'interventions rapides, proportionnées et ciblées pour éviter l'escalade des risques [statut : souhaitable].

Nous tenons à souligner que tous les plans spécifiques de l'Ertzaintza pour les stades de première division situés au Pays basque sont élaborés en tenant compte des principes susmentionnés. Pour être précis, les indications de la Résolution du Conseil de l'Union européenne du 3 juin 2010, dans la section "Évaluation dynamique des risques et gestion des foules" ont été suivies, évoluées et adaptées, en essayant de suivre les prémisses de l'Annexe B: de la recommandation Rec(2015)1 du T-RV sur les bonnes pratiques de sécurité, sûreté et services lors de matchs de football et autres manifestations sportives, plus précisément l'Appendice 1 sur l'évaluation dynamique des risques et le déploiement progressif.

À cette fin, les policiers qui sont habituellement déployés pour des manifestations sportives sont appelés "prévention" et portent l'uniforme habituel de la protection des citoyens, tandis que les policiers spécialisés dans la résolution des incidents, qui portent des uniformes spécifiques, occupent une seconde place plus discrète, à moins qu'ils ne doivent être déployés en raison de circonstances exceptionnellement risquées ou en réponse à un incident spécifique.

Ainsi, les spectateurs qui assistent habituellement à ce type d'événement sont formés pour identifier le niveau de gravité des incidents ; par conséquent, lorsque des policiers spécialisés sont déployés, ils peuvent identifier que quelque chose d'inhabituel et de grave est en train de se produire.

Recommandation 5 - Les unités de police déployées pendant l'UEFA EURO 2020 doivent interagir de manière proactive et amicale avec les supporters. Les policiers qui vont travailler pour l'UEFA EURO 2020 doivent apprendre l'anglais afin de pouvoir interagir avec les supporters. [statut : important].

Les actions encore en cours, principalement dues au fait que les équipes nationales qui participeront au tournoi à Bilbao n'ont pas encore été définies, comprennent, d'une part, l'établissement de canaux de communication avec les associations de supporters et, d'autre part, la création de groupes de travail comprenant des représentants des délégations de police des pays d'origine, des représentants de la police locale (ayant une bonne maîtrise de la langue anglaise) et des représentants des associations de supporters.

Recommandation 6- L'Ertzaintza doit adopter toutes les mesures nécessaires pour disposer d'un nombre suffisant de spotters disponibles et formés afin de pouvoir les déployer lors du tournoi UEFA EURO 2020. [statut : important].

Même s'il est vrai que, comme l'indique le rapport, les missions de renseignements lors des matches de la Ligue sont effectuées par le personnel du commissariat de Bilbao, le fait est que, pour des événements aussi importants que l'UEFA EURO 2020, comme cela s'est produit lors d'autres événements d'envergure internationale qui se sont déroulés au Pays basque (finale européennes de rugby, Coupe du monde de basket-ball, MTV Awards...), le nombre de policiers effectuant des missions de renseignements est beaucoup plus élevé dans ces cas. De plus, ils sont complétés par le personnel des unités de renseignements spécialisées (Bureau central de renseignements).

Il faut ajouter que cette circonstance a déjà été prévue dans les plans opérationnels qui ont été élaborés pour le stade ainsi que pour le reste de la ville.

Recommandation 7 - Les autorités compétentes doivent garantir au PNIF qu'elles disposent de personnel adéquat et de ressources suffisantes pour accomplir leurs tâches de manière efficace.

L'Ertzaintza dispose de ressources suffisantes pour mener à bien les tâches qui lui ont été confiées et sera présente dans les centres de coordination qui pourront être créés. De même, elle prendra en charge les délégations de police des pays en visite.

Recommandation 8 - Les autorités compétentes doivent déployer deux officiers de liaison de la police espagnole auprès du CICIP pour l'UEFA EURO 2020. [statut : important].

À ce sujet, nous tenons à préciser que le vice-ministre de la Sécurité du gouvernement basque et des représentants du Secrétariat d'État du ministère de l'Intérieur du gouvernement espagnol ont déjà tenu des réunions au cours desquelles ils ont convenu de déployer deux membres de l'Ertzaintza au sein du CCIP pour l'UEFA EURO 2020, qui resteront sur place pendant les matches à Bilbao, en plus des officiers de liaison de la Police nationale qui seront désignés par le PNIF.

Recommandation 9 - Les autorités compétentes doivent assister à la conférence préparatoire de l'UEFA EURO 2020 qui se tiendra en avril 2020. [statut : souhaitable].

Il n'y a pas d'objection à participer à la conférence préparatoire à condition que l'invitation appropriée soit reçue.

Recommandation 10 - Il est recommandé de donner au délégué à la sécurité ou au représentant du Club une description détaillée des tâches du poste définissant clairement les fonctions dudit poste. L'Annexe A (Sécurité) de la recommandation Rec(2015)1 du T-RV et ses bonnes pratiques recommandées peuvent être utilisées pour préparer une liste de contrôle des tâches requises pour ce poste. [statut : important].

Recommandation 11 - Il est recommandé que les autorités espagnoles précisent les domaines de compétence minimums des res de sécurité, stadiers chefs et stadiers, en tenant compte des rôles essentiels de chaque groupe ainsi que des différentes tâches qu'ils peuvent accomplir. Les listes de contrôle de la recommandation Rec(2015)1 du Comité permanent concernant cette question seront prises en compte. [Voir https://rm.coe.int/Recommendation-rec-2015-1-of-the-standing-committee-on-safety-security/168072b9a1](https://rm.coe.int/Recommendation-rec-2015-1-of-the-standing-committee-on-safety-security/168072b9a1) - Annexe A et <https://rm.coe.int/Recommendation-rec-2015-1-of-the-standing-committee-on-safety-security/168073d177> - Annexe D [statut : important].

Les domaines de responsabilité ainsi que les devoirs qu'ils impliquent sont prévus de manière générale dans la loi 19/2007 sur le sport, le règlement 203/2010 du 26 février contre la violence, le racisme, la xénophobie et l'intolérance dans le sport. De même, les compétences sont délimitées dans la loi 5/2014 du 4 avril sur la sécurité privée.

En ce qui concerne les tâches spécifiques dans le cadre de l'UEFA EURO 2020, le plan de sécurité privée pour le stade est actuellement supervisé par l'équipe de travail de l'Ertzaintza. Il définit les rôles et les compétences de tous les intervenants ainsi que leur intégration dans la chaîne de commandement de la force de police chargée de l'événement.

Recommandation 12 - Il est recommandé de préparer pour chaque événement un document ou un plan de sécurité précisant les tâches, les responsabilités et les priorités respectives de la police, des stadiers (stewards), des volontaires et des sociétés de sécurité privée, ainsi que les compétences de chacun. [Voir https://rm.coe.int/Recommendation-rec-2015-1-of-the-standing-committee-on-safety-security/168072b9a1 Annexe A](https://rm.coe.int/Recommendation-rec-2015-1-of-the-standing-committee-on-safety-security/168072b9a1) [statut : important].

Nous tenons à préciser que, comme le Comité permanent a pu le constater lors de sa visite, un plan SSNS est en cours d'élaboration pour traiter ces questions. Ce plan est maintenant à un stade avancé et suit le modèle proposé par l'UEFA. La dernière version a été envoyée à l'UEFA en mars 2019 et une version plus complète devrait être soumise d'ici la fin du mois d'août de cette année. Elle inclura toutes les recommandations reçues de l'UEFA et les recommandations du Conseil de l'Europe présentées dans ce rapport.

Recommandation 13 - En raison de l'absence de contrôle et d'accréditation par un tiers du nombre de stadiers/agents de sécurité privée, il est recommandé de mettre au point un système de certification de la sécurité comprenant un contrôle externe. [statut : important].

Les compétences des représentants de la sécurité privée sont délimitées dans la loi 5/2014, du 4 avril, sur la sécurité privée.

De même, la loi 19/2007 sur le sport habilite le fonctionnaire de police responsable à contrôler les opérations de sécurité privée ainsi que la bonne exécution des tâches par le personnel de ce secteur.

Comme indiqué ci-dessus, le plan de sécurité privé du stade est actuellement en cours d'analyse afin d'être validé par l'Ertzaintza.

Recommandation 14 - L'organisateur d'un événement doit être conscient du risque que comporte un événement, ainsi que des risques liés au lieu de l'événement et à la protection des spectateurs. Il est donc recommandé d'élaborer un système d'évaluation des risques couvrant tous les risques susceptibles de constituer une menace potentielle pour la protection, la sécurité et la sûreté des spectateurs, de manière à garantir la mise en place de mesures de protection, de sécurité et de sûreté. [statut : important].

Le système de travail habituel de l'Ertzaintza implique que la sûreté des événements soit guidée par l'information. À cet égard, nous tenons à dire que toutes les opérations de police qui sont en cours d'élaboration pour l'événement UEFA EURO 2020 comprennent une évaluation dynamique des risques. De même, il faut ajouter qu'il existe déjà un plan de préparation de l'évaluation des risques par le Bureau central d'information de l'Ertzaintza et que, à cette date, des rapports d'évaluation des risques sont déjà produits et ils le seront plus souvent à mesure que les dates de l'événement approcheront.

En ce qui concerne les plans de sécurité privée du stade, il faut dire que le plan de sécurité privée soumis pour l'événement comprend également une évaluation des risques et une estimation de la probabilité de leur survenance.

Recommandation 15 - Les autorités compétentes doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour adopter un système adéquat de fouille corporelle à l'entrée du stade, qui

sera appliqué pendant le tournoi, ainsi que les mesures nécessaires pour limiter les retards et la foule à l'entrée du stade (par exemple : mise en place de panneaux sur le chemin du stade, explications aux supporters en visite, spectacles avant le match, etc.) [statut : important].

En ce qui concerne les mesures proposées dans cette recommandation, nous voudrions dire qu'un plan de soutien opérationnel pour le stade et le dernier kilomètre a été élaboré et comprend ces mesures. Ce plan est presque entièrement élaboré maintenant et sera complété lorsque les ajustements appropriés pour chaque match seront effectués en fonction des équipes nationales qui y participent. En outre, toutes les mesures de sécurité incluses dans le plan ont été élaborées en coordination avec celles prévues dans le plan de circulation routière de la police locale et sont complétées par les tâches prévues dans le plan de sécurité privée. De même, l'institution organisatrice, Bilbao Ekintza, prépare un plan de signalisation et de volontariat pour informer et orienter les supporters vers le stade depuis la ville.

Recommandation 16 - Les autorités locales doivent assurer le même niveau d'interaction avec les supporters des matches de l'UEFA EURO 2020, notamment en faisant appel aux ambassades de supporters, aux RES des équipes participantes et au personnel qui peut parler plusieurs langues. [statut : important].

Recommandation 17 - La police basque et la police de Bilbao s'engagent à s'entretenir avec les officiers de liaison des équipes nationales et des supporters conformément aux lignes directrices énoncées dans la recommandation Rec(2015)1 <https://rm.coe.int/Recommandation-rec-2015-1-of-the-standing-committee-on-safety-security/168073d176> - Annexe M et le Manuel de l'UE sur l'interaction de la police avec les supporters (12792/16). [statut : important].

Recommandation 18- Les organisateurs locaux doivent interagir avec les représentants des supporters et des clubs des sélections nationales en visite et demander l'avis de l'AFEPE et de la FASFE sur les questions relatives à l'accueil des supporters. [statut : important].

Recommandation 19 - Les informations fournies par les supporters doivent être prises en compte lors du processus d'évaluation des risques avant chaque match. [statut : important].

Recommandation 21 - Les autorités doivent encourager les gens à utiliser les ambassades de supporters, car elles se sont avérées efficaces lors de précédents tournois pour aider les supporters en visite. Par conséquent, les autorités de Bilbao doivent collaborer étroitement avec le FSE (Football Supporters Europe). [statut : important].

L'établissement de canaux de communication adéquats et bidirectionnels avec les supporters qui visitent notre ville pour générer une expérience positive est l'un des principaux objectifs de toutes les institutions impliquées dans la préparation de l'événement UEFA EURO 2020.

Deux axes de travail vont être développés :

- la mise en place d'équipes de travail mixtes comprenant des policiers d'Ertzaintza maîtrisant bien la langue anglaise, des membres des délégations de police des pays en visite qui participent à l'événement et des représentants des associations de supporters (en reproduisant une expérience similaire à celle menée par la Police nationale à l'occasion de la finale de la Ligue des champions à Madrid en juin de cette année) ; et

- établir des canaux de communication avec les associations européennes de supporters.

Nous tenons à souligner que les canaux de communication avec les délégations policières devront passer par le PNIF espagnol, comme c'est le cas pour les matches internationaux.

Pour contacter les associations de supporters, nous nous appuyerons sur l'expérience de la Fédération royale espagnole de football à cet égard.

Recommandation 20 - Les autorités doivent prendre une décision concernant les zones destinées aux supporters dès que possible afin de minimiser les inconvénients potentiels. [statut : important].

Même s'il est vrai que l'agence organisatrice locale et l'UEFA n'ont pas encore déterminé avec certitude l'emplacement des zones de supporters (fan zones), il convient de mentionner que des travaux sont en cours sur des sites très spécifiques pour lesquels des plans de sécurité sont en cours de préparation conformément aux exigences du plan SSNS.

Recommandation 22 - Les autorités compétentes de Bilbao doivent identifier les zones où les supporters en visite peuvent se rassembler spontanément et paisiblement pour profiter de l'atmosphère de la ville. Une fois qu'ils ont été identifiés, les mesures de protection et de sécurité appropriées doivent être préparées. Pour parer à la possibilité que des supporters rivaux se rassemblent à proximité immédiate, il conviendrait d'identifier d'autres lieux alternatifs afin de prévoir des zones séparées pour que les supporters rivaux puissent se rassembler dans chaque ville hôte, afin de contribuer à réduire les risques émergents et à y répondre. [statut : souhaitable].

Un plan opérationnel d'ordre public est actuellement en cours d'élaboration pour la ville, qui prévoit d'assurer la protection non seulement dans les zones spécifiquement indiquées par l'organisation (fan zones), mais dans toute la ville. Ce plan est basé sur l'expérience acquise lors d'autres événements internationaux importants en ce qui concerne les flux habituels de spectateurs.

Le plan prévoit un déploiement préventif (personnel en uniforme à l'image amicale, groupes mixtes avec des délégations de police des pays d'origine et des membres d'associations de supporters) ainsi qu'un déploiement réactif (composé de groupes spécialisés dans l'ordre public et la réponse aux attentats).

Recommandation 23 - Les autorités compétentes doivent tenir compte des bonnes pratiques mentionnées dans la Recommandation Rec (2015) 1 du Comité permanent pour compléter les dispositions relatives aux zones de supporters organisés et spontanés, ainsi qu'aux lieux de retransmission publique. [statut : important].

Nous tenons à souligner que des plans spécifiques seront élaborés pour toutes les zones organisées ainsi que pour les lieux de retransmission publique, s'il y en a, qui comprendraient :

- Les unités de police, de soins médicaux et de sécurité incendie ;
- des mesures de contrôle des capacités, si nécessaire ; et
- Contrôle des voies d'accès et de sortie et plans d'autoprotection.

Tous ces plans doivent être conformes à la réglementation en vigueur au Pays basque et faire l'objet d'autorisations appropriées.

Recommandation 24 - Il est recommandé d'inclure les mesures de travail au niveau local dans le cadre ou dans les termes de référence (Mandat) afin qu'il y ait une clarté totale en ce qui concerne les organisations impliquées, les priorités, l'objectif et les buts, les tâches et les responsabilités ainsi que la catégorie des membres du personnel qui vont participer au groupe. [statut : souhaitable].

Comme indiqué ci-dessus, les devoirs, les compétences et les protocoles de coordination de toutes les institutions participant au SSNS de l'UEFA EURO 2020 sont clairement identifiés dans le plan susmentionné.

En outre, les devoirs et les compétences de la force de sécurité du stade seront définis dans un plan spécifique qui doit être validé par l'Ertzaintza.

L'UEFA dispose à son tour de son propre plan de volontariat qui couvre les questions mentionnées dans la recommandation.

Enfin, l'organisateur local (Bilbao Ekintza) dispose de son propre plan de personnel pour l'événement avec des tâches à effectuer dans toute la ville.

Recommandation 25 - Les autorités compétentes doivent garantir que les besoins des populations locales sont pris en compte lors de l'organisation et du déroulement du tournoi, en plus des manifestations et des initiatives connexes conçues pour rassurer toutes les populations locales et les encourager à participer à la célébration [statut : souhaitable].

Bilbo Ekintza développe les questions traitées dans cette recommandation en deux plans : promotion locale et expérience des spectateurs.

En outre, la mairie de Bilbao est en contact avec les résidents et les propriétaires de commerces qui pourraient être affectés par l'événement afin de prendre des mesures pour minimiser les perturbations que l'événement pourrait générer.

Recommandation 26 - Les autorités compétentes, la police et le personnel de sécurité des stades appliqueront à tout moment la politique de tolérance zéro en ce qui concerne tout type de discrimination à l'intérieur des stades, des zones réservées aux supporters (fan-zones) et des espaces publics pendant et après l'UEFA EURO 2020. [statut : important].

La tolérance zéro pour ce type de comportement est la pratique courante de l'Ertzaintza dans toutes les manifestations sportives. Nous tenons à souligner que la loi 19/2007 sur le sport elle-même rend obligatoire la réaction à ce type d'actes, tant à l'intérieur du stade que dans les environs.

Recommandation 27 - Les autorités compétentes peuvent être assistées par le FARE pour connaître les implications du racisme ou de la discrimination dans les pays qui participent au tournoi [statut : souhaitable].

Cette organisation sera formellement contactée afin qu'elle puisse aider les professionnels d'Ertzaintza impliqués dans la planification et la coordination de l'événement.

Recommandation 28 - Les autorités compétentes doivent élaborer une stratégie dirigée par le gouvernement pour traiter avec les médias, dans laquelle les porte-parole de tous les organismes publics ou privés impliqués dans le tournoi doivent s'impliquer. [statut : important].

À cet égard, nous tenons à dire qu'une campagne de communication est menée par l'organisateur local, Bilbao Ekintza, comme il est d'usage dans tous les événements internationaux dont cette organisation est le principal organisateur.

Recommandation 29 - Les autorités compétentes doivent garantir que tous les supporters en visite reçoivent des informations essentielles et utiles sur l'UEFA EURO 2020 dans leur propre langue. [statut : souhaitable].

Un programme de communication est en cours d'élaboration par Bilbao Ekintza, l'organisateur local, qui prévoit le développement d'une application pour l'événement avec des liens vers l'application Ertzaintza et vers les sites officiels de l'UEFA, des dépliants, des points d'information permanents et des volontaires maîtrisant les langues, afin de garantir la fourniture d'informations aux supporters qui visitent la ville.
